

## REUNION DU CONSEIL

Vendredi 2 février 2018

*La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9h05*

### **M. le Président**

La séance est ouverte. Nous avons le quorum, donc nous pouvons utilement délibérer. Nous désignons comme secrétaire de séance Ivan ITZKOVITCH.

Avant d'aborder les délibérations de notre Conseil métropolitain, je souhaite vous parler des inondations dans le périmètre de la métropole et notamment de la solidarité avec les villes touchées. Sylvain BERRIOS, notre vice-président délégué à la GEMAPI, développera ce sujet et vous proposera une délibération. Il me semblerait normal que nous fassions l'effort, comme en 2016, de débloquer une somme de 1 million d'euros dans un premier temps, dans une délibération permettant de créer un fonds de concours. Ainsi, nous pourrions répondre rapidement après la délibération, à la hauteur de nos moyens, aux communes qui demandent des aides à la Métropole en les justifiant.

J'aimerais également « passer un coup de gueule » parce que j'entends des choses qui m'horripilent. Une multitude de responsables partage la responsabilité des moyens tendant à protéger au mieux les villes riveraines des fleuves dans le périmètre de la Métropole et même au-delà. Je trouve cependant anormal que la responsabilité de la Métropole, qui est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 32 jours, soit mise en cause. En 32 jours, la Métropole aurait-elle pu agir là où cela n'a pas été fait durant 30 ans ? Depuis 30 ans, que la droite ou la gauche soit au pouvoir, aucun n'a mis en place un système permettant de protéger au mieux nos communes, c'est-à-dire de la coordination et de l'harmonisation des décisions avec un peu de commandement et de crédits. Si tel était le cas, nous n'aurions pas aujourd'hui à nous demander comment harmoniser des décisions qui doivent être prises pour les fleuves depuis leur source. Rien ne s'est passé depuis l'état des lieux réalisé par l'État. Une coordination a été effectuée par les ancien et actuel préfets de Région, réunissant 60 ou 80 personnes. La décentralisation a certainement des vertus, même si pour ma part, en tant que centralisateur, je considère que l'État doit jouer un rôle fort. Quand l'État n'a plus la responsabilité de l'harmonisation et de la cohérence du territoire ou qu'il ne veut plus l'exercer, il n'est pas étonnant que les discussions soient vaines. La dispersion des responsabilités et la parcellisation de l'autorité

et des décisions à prendre renvoient le problème sur les autres. Désormais responsables depuis 32 jours pour l'aire métropolitaine, nous devons agir comme nous le voulons.

L'année dernière, alors que nous n'étions pas responsables de la GEMAPI, je me suis trouvé lors d'un colloque sur ce sujet à Saint-Maur dans le bureau de Sylvain BERRIOS avec le président du Département FAVIER. Avant le colloque, ils m'ont saisi du problème de la vanne écluse de Joinville. Mes compétences techniques ne me permettaient pas à l'époque de comprendre instantanément ce qu'était une vanne-écluse. Je me suis renseigné et il m'a été indiqué qu'il s'agissait du moyen de dériver la Marne pour éviter l'inondation de quinze communes par la montée de la Marne. Grâce à votre vote à l'unanimité d'une délibération sur ce sujet, la Métropole a donné 350 000 euros de queue de financement, alors que la Seine-Saint-Denis s'était retirée du paiement et que la Région et l'État avaient refusé leur financement. Alors que nous n'avions pas encore cette compétence, nous avons trouvé les 350 000 euros sur le budget de la Métropole pour réparer la vanne-écluse.

Quand je me suis étonné du non-fonctionnement de cet équipement lors des inondations, on m'a fait part de l'existence d'un tunnel sous-fluvial dans lequel l'eau dérivée doit passer pour éviter les inondations. Cet équipement de l'État en place depuis 70 ans n'a pas été entretenu depuis que la vanne-écluse ne fonctionnait plus. Celle-ci ne peut pas être ouverte, car la pression de l'eau importante risquerait de compromettre le tunnel sous-fluvial dégradé, ce qui créerait une catastrophe pire que celle que nous voulons éviter. Nous sommes dans un pays de fous ! Certains responsables n'ont pas fait leur travail. Nous avons pris une responsabilité qui n'était pas la nôtre, mais elle n'a pas servi à grand-chose jusqu'à maintenant. Je n'accuse personne, mais je constate que la parcellisation des responsabilités et la dispersion de l'autorité font que chacun agit de son côté comme bon lui semble et cela ne fonctionne pas.

Sincèrement, je croyais que la Métropole avait fait une bonne action pour les quinze communes concernées. Sylvain veut poursuivre dans le même sens. Si vous voulez poser des questions, nous pouvons ouvrir un débat.

#### **M. BERRIOS (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Vous avez dit l'essentiel. En matière de GEMAPI, de prévention de risques d'inondation, de gestion de la crise et de ce territoire résilient – il sera probablement nécessaire de nettoyer, réparer, voire reconstruire –, nous devrions nous mettre à l'abri de politiques minables qui conduisent les uns et les autres à dénoncer les responsabilités de chacun pour défendre certains territoires. Personne ne peut prétendre prévenir les risques d'inondation seul. Un département ne peut pas gérer les Grands Lacs. Les Grands Lacs ne gèreront pas la situation de crise. La préfecture de police n'ira pas au secours des populations sur les mers au quotidien. Si nous ne sommes pas capables de nous réunir pour catalyser tous nos efforts, à la fois pour prévenir puis secourir et réparer, ces derniers seront vains, comme dans votre exemple de la vanne secteur.

Le législateur a indiqué que les collectivités n'étaient pas obligées de transférer immédiatement la compétence vers la métropole. Il ne s'agit pas de savoir où se situera la compétence puisqu'elle ne sera pas unique. Il s'agit plutôt de savoir qui sera en capacité d'assurer une gouvernance multiple. L'État doit assumer sa responsabilité, ainsi que chaque collectivité et la Métropole. Alors que nos communes ont encore les pieds dans l'eau, j'aimerais que ces polémiques un peu minables cessent et que nous nous réunissions pour rattraper ce qui n'a pas été fait durant trente ans, voire quarante.

Au moment où je parle, la Marne continue à monter. La situation dans les communes est compliquée. J'aimerais que chacun prenne toute sa responsabilité, la première étant d'être solidaires au lieu de mener des polémiques minables. Je voulais ajouter cela au coup de gueule du président. Les maires que nous sommes n'ont pas besoin de polémiques inutiles.

Monsieur le Président, enchaînons-nous sur la délibération de soutien de la Métropole ?

**M. le Président**

Non, la délibération viendra en son temps. Ce débat me semblait urgent et je te remercie pour tes propos. Avant de passer la parole à Sylvie ALTMAN puis à Didier GUILLAUME et à Brigitte MARSIGNY qui sont respectivement concernés pour Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et Noisy-le-Grand, je répète que l'État est selon moi le chef de file naturel. Il ne peut pas ne pas l'être face à autant de dispersion et de parcellisation des responsabilités. J'attends de l'État qu'il prenne ses responsabilités et que le chef de file montre le chemin. Ensuite, nous nous engagerons dans ce chemin et prendrons nos décisions. Tous les EPCI sont responsables de la GEMAPI tout au long du parcours des fleuves. Chacun a sa propre compétence et il n'est pas facile de partager avec les autres. Il convient peut-être de créer un lac supplémentaire de rétention, de rehausser des barrages ou d'en construire un nouveau, de créer d'autres vannes-écluses. La Métropole se pose de nombreuses questions, mais le chef de file doit prendre les initiatives pour nous permettre d'y répondre selon un fil conducteur. Sylvie ALTMAN, tu as la parole.

**Mme ALTMAN (FG)**

Je ne pense pas que vos propos sur les polémiques me concernent, même si j'ai pu évoquer la Métropole et l'ensemble des partenaires publics dans différentes interviews pour la mobilisation sur cette question importante. Les inondations risquant de se reproduire, nous sommes face à une problématique qui peut perdurer dans le temps. Les habitants vivent beaucoup de souffrance et d'inquiétude ; ils ont besoin de solidarité, d'attention et de soutien. Je me situe bien dans cette démarche.

Comme les communes situées le long de l'Yerres, j'ai engagé depuis une dizaine d'années une procédure de renaturation des berges du fleuve. Elle doit s'étendre sur toute la zone rouge du quartier de Belleplace Blandin, qui est le plus touché. Nous avons évalué à environ 35 millions d'euros le montant des acquisitions des maisons et terrains nécessaires pour cette renaturation. Jusqu'à maintenant, nous avons dépensé 7 millions d'euros. Pour accélérer la procédure et poursuivre cette tâche de fond, il me semble nécessaire que l'ensemble des partenaires publics, dont la Métropole, se réunisse et prenne le relais, même si cela n'empêche pas complètement les inondations. Je continuerai bien sûr à prendre toutes mes responsabilités en tant que maire. Je vous remercie d'avance pour la mesure que vous prenez d'ores et déjà en termes de fonctionnement. En 2016, la ville de Villeneuve-Saint-Georges avait dépensé ce million d'euros en fonctionnement seulement, pour venir en aide aux sinistrés. Vous comprenez ainsi l'importance de cette problématique dans une ville telle que la nôtre. Si j'ai évoqué la Métropole, c'était de manière positive pour réunir tous les partenaires, dont elle avec sa nouvelle compétence en matière de GEMAPI.

**M. le Président**

La polémique ne se passe pas ici. Je reconnais que le million d'euros n'est pas à la hauteur des attentes de chacun, mais de notre budget. Si nécessaire, nous pourrions l'augmenter ; c'est vous qui en décidez et qui votez. Didier GUILLAUME, maire de Choisy-le-Roi.

## **M. GUILLAUME**

Je noterai trois éléments dans cette réflexion au regard de ce qu'ont vécu les communes situées sur la Marne et la Seine. Premièrement, il est important de signifier la mobilisation des services publics, à la fois la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les services de police et l'ensemble de nos services publics et communaux qui ont réalisé un travail efficace et remarquable dans cette situation de crise. Les populations nous le disent chaque jour.

Deuxièmement, concernant la vanne secteur de Joinville, la situation n'est pas si schématique que ce que vous avez décrit. Je me permets de vous le dire sous mon ancienne casquette de vice-président du Conseil départemental chargé de l'eau et de l'assainissement. De fait, nous devons d'abord remercier l'ensemble des villes qui ont contribué financièrement. À l'époque, nous avons eu des débats pour essayer de nous convaincre. Je pense que nous avons réalisé un véritable travail collaboratif. Nous devons porter cette question ensemble, au-delà de nos différences politiques parce que c'est un sujet important pour les familles et les populations qui vivent au bord des fleuves.

Nous sommes confrontés à un problème technique et nous ne sommes pas automatiquement aidés par Voies navigables de France qui nous donnent un certain nombre de créneaux pour intervenir. Au regard de la démarche calendaire, une réserve a été portée sur un capteur. La difficulté consistait à décider éventuellement de lever cette réserve compte tenu de la situation. De fait, si la vanne tombait, un flux trop important décollait sur le tunnel que vous avez évoqué, au risque de le détruire. Nous sommes dans une situation un peu ubuesque liée à la conjoncture.

Troisièmement, la véritable question porte sur la coordination globale et les investissements de l'État, concernant le travail qui peut être réalisé avec l'EPTP Seine Grands Lacs et avec les bassins de La Bassée. Beaucoup maîtrisent d'ores et déjà la question technique, mais la question financière pose problème. Sommes-nous prêts à investir 100 millions d'euros pour les bassins ? Regardons ce qu'a coûté la crue de 2016 et ce que coûtera celle-ci en termes d'investissement et de réparation. Le delta sera automatiquement examiné en faveur des investissements que devrait aussi faire l'Etat pour les bassins de La Bassée.

## **M. le Président**

Merci, Didier. Je pense aussi que la situation est ubuesque. Il y a une multitude de responsables, que je ne veux pas citer, et il est temps de cesser cette dispersion. Selon moi, seul l'État peut le faire. Il doit être le chef de file et nous montrer la voie dans laquelle nous nous engagerons. En tant que Président de la Métropole, je ne peux pas convoquer les EPCI des départements de l'Aube ou de la Marne. Je n'en ai pas le droit. Brigitte MARSIGNY, puis Didier GONZALES et notre collègue VAUGLIN.

## **Mme MARSIGNY (LR-DVD)**

Monsieur le Président, je vous remercie de l'aide que vous nous annoncez. Vous évoquiez tout à l'heure le désengagement ou le non-engagement du département de la Seine-Saint-Denis. Les villes de Seine-Saint-Denis, notamment Gournay et Noisy qui sont les plus touchées pour l'instant du fait de leur proximité avec la Marne, ont participé à la vanne de Joinville. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans des difficultés sans nom, comme toutes les autres villes situées au bord de la Marne et de la Seine. Les habitants attendent une réponse forte de la Métropole et de différents organismes. Au-delà de la polémique, il est important que la Métropole donne un signal fort. Merci, Monsieur le Président, d'aller dans ce sens, même si cela représente une goutte d'eau dans l'immensité de ces inondations.

### **M. le Président**

Je crains que la situation ne se reproduise en juin. Je souhaite que, d'ici là, nous ayons avancé dans la démarche et que nous soyons capables de répondre à l'attente des citoyens pour leur indiquer comment nous pouvons régler le problème, qui le fera et qui paiera. Chacun doit payer, mais aucun fil conducteur ne permet pour l'instant d'établir les responsabilités et de répartir les différents niveaux de financement. De mémoire, les travaux de la vanne secteur s'élevaient à 3,6 millions d'euros. Nous savions qui devait payer. Lors du désengagement d'un contributeur, vous avez accepté de le remplacer et nous avons fait notre travail. Il existe aussi une harmonisation des positions politiques ; je ne suis pas en charge d'une responsabilité politique, mais de la gestion de la Métropole avec vous. Je vais étudier la situation avec la volonté de la régler, mais je souhaite qu'aucun procès ne nous soit fait alors que nous sommes officiellement responsables depuis 32 jours seulement. Monsieur GONZALES.

### **M. GONZALES (LR-DVD)**

Villeneuve-le-Roi est particulièrement affectée par cette crue puisqu'elle subit le plus grand nombre de coupures électriques du fait des inondations. Nous sommes pour partie dans le lit du fleuve et ses débordements rendent la situation très compliquée. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier. Il est important de recevoir un remerciement de la présidence lorsque nous sommes dans un tel embarras et cela fait chaud au cœur.

Vous venez d'évoquer un fonds de concours d'urgence. Je pourrai vous aider à définir son périmètre. Il s'agit de remettre en état les territoires inondés. D'ores et déjà, une aide pour remettre à niveau tout ce qui doit être nettoyé et repositionné est absolument nécessaire. Les communes n'ont pas les moyens d'enlever les boues qui ont été déposées et elles sont désarmées face à l'ampleur des travaux, au moins autant qu'elles l'étaient au mois de juin. Pour Villeneuve-le-Roi, quasiment dix kilomètres de voirie sont à reprendre, au moins en nettoyage.

Il s'agit aussi de rendre nos territoires résilients. Nous pouvons imaginer des ouvrages structurants qui retiennent l'eau ailleurs avant qu'elle n'envahisse nos villes. Nous pouvons également imaginer une définition de la résilience comme l'entendent les Hollandais ou les Norvégiens. Il s'agit alors de limiter au maximum les effets d'une crue, c'est-à-dire d'éviter les coupures d'électricité, ce qui est le plus difficile à vivre puisqu'elles nous obligent à transférer les populations. Il conviendrait notamment de rehausser les compteurs électriques au-dessus du niveau connu des plus hautes eaux. C'est le cas pour les nouvelles constructions, mais pas encore dans les anciens quartiers. Rehausser un compteur coûte 2 000 euros à un particulier. Serait-il possible, Monsieur le Président, de créer un fonds de concours structurel qui complète l'aide d'Enedis et l'effort des particuliers, pour surélever l'ensemble du réseau électrique ? Les effets d'une inondation deviendraient beaucoup moins impactants pour les populations. Ainsi, nous rendrions nos territoires résilients. Merci, Monsieur le Président.

### **M. le Président**

Je pense que nous pouvons applaudir ces propositions concrètes. Nous y avons déjà réfléchi et la réponse est oui pour le nettoyage. Je suis aussi concerné à Rueil, où une centaine de familles est privée d'électricité pour ces mêmes raisons, à moindre échelle toutefois. Je propose que nous votions immédiatement la délibération sur la création du fonds de concours. Nous ne pouvons pas prendre le nettoyage en charge nous-mêmes à cause des appels d'offres. Je vous propose donc que nous examinions avec chaque commune quelle quotité financière nous pouvons lui accorder, sous réserve que ces finances soient uniquement réservées au nettoyage.

Par ailleurs, le rehaussement des compteurs est une excellente idée. Nous serons opportunément en charge de la compétence liée au schéma énergétique. Je propose que nous anticipions cela et que nous invitons rapidement la direction générale d'Enedis et celle des syndicats de l'électrification concernés (Sipperec, Sigeif) à une réunion de travail. Il serait bien que tu t'y joignes. Nous essaierons de vous proposer avec eux le plus rapidement possible un plan global en évaluant le coût global qui sera assez élevé. Ainsi, nous pourrions étudier le soutien financier possible de la Métropole. J'admets volontiers que le million d'euros sera rapidement dépensé. Merci pour cette bonne proposition. François VAUGLIN.

#### **M. VAUGLIN (PS-DVG)**

Merci de poser le débat en ces termes. Je partage votre point de vue quant à la nécessité que l'État coordonne l'ensemble des acteurs face à la dispersité. Néanmoins, les dégâts que nous connaissons aujourd'hui auraient pu être pires. En effet, les barrages-réservoirs ont bien fonctionné ; ils ont baissé le niveau d'eau de 70 à 80 centimètres. Sans eux, notre Métropole serait beaucoup plus vulnérable à ces crues. Si la Seine avait dépassé 6,5 mètres au niveau du pont d'Austerlitz, les dégâts auraient été considérables. Cela doit nous conduire à une réflexion sérieuse sur la meilleure façon d'attribuer les moyens.

Nous soutenons cette délibération relative au fonds d'urgence de 1 million d'euros ; d'autres crues et problèmes coûteront probablement plus que cela. Le projet de la Bassée s'élève à environ 100 millions d'euros, mais il permet d'abattre les crues durablement et de façon plus importante pour les dizaines, voire centaines, d'années à venir. Cet investissement me semble nécessaire. Aujourd'hui, deux des quatre barrages sont pleins à 100 % et les deux autres ont une capacité de stockage restante de 5 %, soit 44 millions de mètres cubes, ce qui est peu. Si une autre vague de pluie déferle sur les bassins versants d'ici dix ou quinze jours, les barrages seront pleins. Cela montre donc la nécessité d'accroître leurs capacités via un projet qui permette d'atteindre cet objectif tout en respectant l'environnement.

#### **M. le Président**

Merci de ces précisions. Nous reconnaissons tous que des actions ont été réalisées dans le passé. Le problème réside dans celles qui n'ont pas été menées dans un passé récent, pour atteindre l'objectif que tu évoques. Des problèmes d'ordre politique devront être réglés. Dans le cas d'une crue centennale, si le maximum n'a pas été fait, les dégâts seront extrêmement importants. D'après les informations disponibles, la crue actuelle et celle de 2016 sont fortes, mais raisonnables par rapport à la centennale. Mon inquiétude porte sur tous les efforts nécessaires à la fois pour compléter les actions qui ont été menées et aussi pour limiter la hauteur des crues lorsque la centennale se produira. C'est la raison de mon coup de gueule de tout à l'heure. J'espère que ce débat nous permettra d'avancer. Michel HERBILLON.

#### **M. HERBILLON (LR-DVD)**

Je voudrais rapidement intervenir sur deux points. Premièrement, la vanne secteur touche singulièrement plusieurs communes du Val-de-Marne et notamment Joinville-le-Pont. Je remercie l'engagement de la Métropole et votre initiative, Monsieur le Président, pour régler le problème ancien, endémique et récurrent du non-fonctionnement de la vanne secteur. Une action décisive a été menée par la Métropole à ce sujet. Je regrette néanmoins que tous les éléments ne vous aient pas été donnés, alors que la Métropole était en charge de la compétence GEMAPI. Le problème du tunnel existait déjà lorsque nous nous sommes interrogés sur la mise en service de la vanne secteur ; il est tout à fait regrettable que vous n'en ayez pas été informé. Les conséquences auraient pu être extrêmement graves, conduisant non seulement à l'effondrement éventuel du tunnel et surtout à une inondation encore plus forte sur les communes concernées. Des initiatives importantes doivent être prises à cet égard pour régler définitivement le problème.

Deuxièmement, je vous remercie pour votre initiative relative au fonds de concours d'urgence. Depuis sa création, j'ai toujours plaidé pour que la Métropole soit appréhensible par nos concitoyens ; elle le sera d'autant plus si elle met en place des actions concrètes pour la vie quotidienne de nos habitants. Le Val-de-Marne entre autres et les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Joinville et Maisons-Alfort subissent les conséquences des inondations. L'action de la Métropole pour l'aide au nettoyage et la remise en état via ce fonds de concours peut être tout à fait décisive, tout comme la réunion que vous avez évoquée avec Enedis, le Sipperec et le Sigeif. En tant que Métropole, nous pourrions amplifier la demande de déclaration de catastrophe naturelle pour toutes les villes sinistrées de notre région.

**M. le Président**

C'est une très bonne initiative. Je m'engage à écrire au plus tard lundi la lettre de soutien aux personnes qui connaissent une situation dramatique, à l'attention des services de l'État, du gouvernement et du Premier ministre pour qu'une décision soit prise. Je pense que le gouvernement prendra une décision rapidement, mais je m'engage à l'appuyer. Philippe GOUJON.

**M. GOUJON (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. À mon tour, je vous remercie d'avoir initié ce débat dans l'urgence et pour la création de ce fonds de concours. Nous devons l'abonder au-delà de la façon dont il est pourvu. Le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont je suis le maire, est le plus impacté par l'inondation du fleuve. D'après les études à ma disposition, une crue centennale impacterait près de 100 000 habitants de l'arrondissement sur 240 000, ce qui est assez considérable. La cartographe disponible montre qu'une partie de l'arrondissement serait inondée.

Je vous demande de prendre en compte un problème spécifique de cet arrondissement, à savoir la remontée des installations électriques et des transformateurs dans le secteur du front de Seine, où quatorze tours hébergent 10 000 habitants qui devraient être évacués dès la montée des eaux. Les installations électriques ont été remontées dans quatre de ces tours seulement. Les dix autres doivent donc être équipées ; des réunions ont déjà eu lieu et sont encore prévues avec la Ville de Paris à ce sujet. Avec la GEMAPI, la Métropole permettrait d'avancer plus rapidement dans la démarche pour mettre hors d'eau les installations électriques, de rassurer la population et d'éviter l'évacuation dans l'urgence de 10 000 habitants.

Par ailleurs, le barrage-réservoir de la Bassée n'est toujours pas réalisé ; il serait certainement très utile pour prévenir les inondations. Des informations peuvent-elles nous être communiquées sur son état d'avancement ?

**M. le Président**

C'est un lac réservoir supplémentaire. Nous ne disposons pas d'informations sur son état d'avancement. Il ne peut pas seul régler l'augmentation des crues, car les crues se constituent aussi à l'aval des réservoirs existants.

Je vous remercie de ce débat qui nous permet de mieux appréhender les problèmes. Tout le monde est-il d'accord pour que nous délibérions maintenant du fonds de concours ? Je souhaite que nous votions ce fonds d'intervention, mais je doute qu'il soit suffisant compte tenu des problèmes complexes que nous évoquons. Si nécessaire et en fonction de notre budget, nous serons éventuellement amenés à renforcer ce fonds dans le sens de la solidarité. Jacques-JP MARTIN souhaite intervenir.

**M. MARTIN (LR-DVD)**

Je voulais intervenir sur les inondations et sur les interventions de chacun. Vous souhaitez, Monsieur le Président, une rencontre entre Enedis, le Sipperec et le Sigeif. Ce travail se déroule en permanence. Compte tenu des circonstances, Enedis s'adapte et essaie de maintenir un maximum de personnes alimentées en électricité. C'est cependant difficile dans les habitations situées en bord de rivière et de fleuve, car la crue est lente et ne se stabilise pas. Je félicite néanmoins les personnes qui travaillent au service des collectivités pour limiter les dégâts pour les victimes des inondations.

En réponse aux propos de Monsieur GOUJON, j'ai eu deux entretiens récents avec le président de l'EPTB, établissement public chargé des lacs et barrages. Le projet de la Bassée est apparu en 1990. En 2012, une déclaration d'utilité publique a été produite. Des études sont prises en charge par l'établissement ; deux ingénieurs y travaillent. Maintenant, il convient de faire un tour de table financier pour réaliser le projet à hauteur de 500 millions d'euros. Une solution transitoire consiste à réaliser un quart maintenant, soit 110 millions d'euros, pour traiter plus de 10 millions de mètres cubes alors que le projet global en représente 53 millions. À ce jour, nous n'avons pas été capables de trouver 110 millions d'euros pour réaliser la première tranche. Cela est impensable, car les 110 millions d'euros seraient largement remboursés par toutes les remises en état rendues nécessaires après les inondations. La Marne entre dans mon territoire et en sort pour se jeter dans la Seine. À ce titre, j'ai demandé que ce dossier soit réactivé.

**M. le Président**

Je voulais réunir les deux syndicats et Enedis pour engager une campagne de rehaussement des compteurs afin de maintenir l'électricité au maximum, malgré la montée des eaux. Je provoquerai cette réunion et j'espère que tout le monde sera d'accord, car certaines communes sont plus touchées que la mienne. Nous devons mettre en place cette action commune pour réaliser ces travaux.

Si vous êtes tous d'accord, je passe la parole à Sylvain pour proposer une délibération au Conseil sur le fonds de concours.

**M. BERRIOS (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Notre débat assez succinct face à la profondeur du dossier révèle l'atomisation des responsabilités. La Bassée n'est pas le seul sujet, tout comme les réseaux ou la crue actuelle. La résilience des territoires vaut aussi par une inondation plus lancinante, à savoir la remontée des nappes phréatiques, qui causera au moins autant de dégâts que la crue elle-même. L'urgence consiste à réunir tout le monde pour mettre les ouvrages en état, permettre aux opérateurs d'assurer la continuité du service public et protéger les populations ainsi que leur venir en aide quand cela est nécessaire.

C'est l'objet de cette délibération avec la création d'un fonds de concours de 1 million d'euros aux communes sinistrées par les inondations. Vous disposez de tous les éléments. Nous devons agir vite, car les communes concernées auront rapidement besoin d'aide. Nous proposons donc une organisation courte pour statuer rapidement en Bureau de Métropole sur les aides à apporter aux communes après que les vice-présidents en charge du développement durable et de la GEMAPI aient donné leur avis. 1 million d'euros représentent le montant total du fonds ; il nous appartient d'examiner chaque demande. Nous prévoyons qu'aucune commune ne perçoive plus de 20 % du fonds afin que toutes celles qui sont sinistrées puissent y accéder. Toutefois, nous souhaitons éviter de saupoudrer pour ne pas annihiler l'effort consenti.

De façon générale, chacun regarde avec envie la future taxe GEMAPI. Pour ma part, je ne souhaite pas qu'elle puisse être votée et abordée sans que notre assemblée ait clairement fixé des priorités.



### **M. le Président**

Merci de cette bonne intention. La Métropole se veut responsable et nous ne pouvons pas lever une taxe sur plusieurs millions d'habitants sans savoir à quoi elle servira et ce qu'elle financera. Nous voulons d'abord une coordination et une harmonisation avec un chef de file, puis nous ferons notre travail. Avant de voter et sachant que le million d'euros n'est pas définitif, je passe la parole à Catherine BARATTI-ELBAZ.

### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Naturellement, nous adopterons avec vous cette délibération de solidarité entre les communes de la Métropole. Ces financements aideront les maires à retrouver une situation normale dans des équipements ou actions qui relèvent des compétences municipales. Il est question pour la Métropole d'accompagner les maires dans leurs missions et non de se substituer à d'autres collectivités.

Concernant les modalités d'examen des demandes formulées par les maires, nous pourrions peut-être procéder comme dans le cadre du FIM. En effet, toutes les communes ne se trouvent pas dans la même situation financière et ne pourront pas faire face de la même manière aux difficultés qu'elles rencontrent. La Métropole pourrait donc pondérer sa solidarité en fonction de la situation financière de chacune, comme nous nous sommes engagés à le faire dans le cadre du FIM.

### **M. le Président**

Compte tenu de l'indigence de notre budget, je ne doute pas que la perspicacité de l'équipe Finances ne conduise à ce raisonnement. Nous pourrions difficilement agir autrement. Les présidents de groupe auront également un regard vigilant sur ce souci d'honnêteté par rapport aux situations de chacun.

La délibération a été distribuée sur table. En l'absence de demandes de parole, nous la votons à main levée. Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité qui fera chaud au cœur des maires et populations concernés.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des votes.*

Nous examinons maintenant les délibérations normales de notre Conseil métropolitain. Je souhaite la bienvenue à deux nouveaux conseillers. Consécutivement à la démission d'Alain VEDERE, le Conseil municipal de Paray-Vieille-Poste a désigné Nathalie LALLIER en qualité de conseillère métropolitaine; elle est absente aujourd'hui et à la suite de la démission de Sakina HAMID, le Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi a désigné Didier GONZALES en qualité de conseiller métropolitain. Nous l'accueillons dans nos rangs.

## 1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2017

### **M. le Président**

Des modifications de forme ont été demandées par les groupes concernant le procès-verbal de la séance du 8 décembre. Vous convient-il, après modification ? Vous n'avez pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour votre unanimité.

*Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

## 2/ ORDRE DU JOUR – DELIBERATIONS :

- **Administration**

1. Élection de membres du Bureau de la Métropole afin de pourvoir aux vacances de sièges

## M. le Président

Nous procédons maintenant à l'élection des membres du Bureau de la Métropole pour régler le problème de vacances de sièges. Les groupes ont partagé de grandes discussions, indépendamment du Président de la Métropole. Nous avons maintenant le plaisir de vous proposer la liste complète des responsables du Bureau dans l'ordre et avec les délégations. Une décision vous surprendra peut-être, concernant les finances. Nous attendions un délai à cause d'un recours concernant notre collègue Gille CARREZ. Ce délai est désormais tombé et Gilles a souhaité rester député. Nous nous sommes donc entendus avec le groupe socialiste pour inverser l'effet miroir qui existait entre Gilles CARREZ, vice-président, et Jean-Yves LE BOUILLONNEC, président de la commission des finances. Nous vous proposons donc que Jean-Yves LE BOUILLONNEC devienne vice-président aux finances et que Gilles CARREZ soit candidat de la majorité métropolitaine à la présidence de la commission des finances. Gilles en est d'accord. L'équipe resterait identique et s'intégrerait à celle de Denis BADRÉ qui deviendra conseiller délégué au budget. Malgré leur indigence, nous serons certains de la bonne gestion de nos finances.

Je vous lis maintenant la liste des candidats pour la composition du Bureau :

- 1<sup>ère</sup> vice-présidente : Anne HIDALGO, déléguée aux relations internationales et aux grands événements
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Georges SIFFREDI délégué à l'aménagement du territoire métropolitain
- 3<sup>ème</sup> vice-président : André SANTINI délégué à la stratégie économique
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Patrick BRAOUEZEC, délégué aux relations avec les EPCI de grande couronne, à la coopération entre les territoires et à la logistique métropolitaine
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Eric CESARI, délégué à l'immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires
- 6<sup>ème</sup> vice-président : Daniel GUIRAUD, délégué à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques
- 7<sup>ème</sup> vice-président : Manuel AESCHLIMANN, délégué à la communication et à l'information citoyenne
- 8<sup>ème</sup> vice-président : Daniel BREUILLER, délégué à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, à la politique de la nature et à l'agriculture en ville
- 9<sup>ème</sup> vice-président : Daniel LEPRETRE, délégué au suivi des politiques territoriales de l'habitat
- 10<sup>ème</sup> vice-président : Laurent RIVOIRE, délégué au développement sportif
- 11<sup>ème</sup> vice-président : Sylvain BERRIOS, délégué à la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)
- 12<sup>ème</sup> vice-président : Olivier KLEIN, délégué à l'habitat et à la mixité
- 13<sup>ème</sup> vice-président : Daniel Georges COURTOIS, délégué au numérique et à la métropole intelligente
- 14<sup>ème</sup> vice-président : Xavier LEMOINE, délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire
- 15<sup>ème</sup> vice-président : Jean-Pierre BARNAUD, délégué aux mobilités et circulations douces – William DELLANOY ayant renoncé à cette délégation pour s'occuper d'une délégation plus proche du commerce ; Jean-Pierre BARNAUD (UDI) siègera également à Vélib' Métropole
- 16<sup>ème</sup> vice-président : Richard DELL'AGNOLA, délégué aux zones d'activités et grands équipements
- 17<sup>ème</sup> vice-président : Jean-Yves LE BOUILLONNEC, délégué aux finances
- 18<sup>ème</sup> vice-président : Denis CAHENZLI, délégué à l'amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et à la résorption de l'habitat insalubre
- 19<sup>ème</sup> vice-président : Patrick BEAUDOUIN, délégué à la promotion et au développement du tourisme
- 20<sup>ème</sup> vice-présidente : Danièle PREMEL, déléguée au développement culturel

Nos conseillers métropolitains délégués sont les suivants :

- Patrick CALMEJANE, délégué aux relations avec les services publics urbains du Grand Paris – une réunion a déjà eu lieu et une autre rassemblera l'ensemble des présidents pour faire progresser le processus
- Frédérique CALANDRA, rapporteure spéciale en charge de l'évaluation de l'action métropolitaine
- Valérie MAYER BLIMONT, déléguée auprès du Président
- Patrice LECLERC, délégué aux industries durables et innovantes
- William DELANNOY, délégué aux services et commerces de proximité
- Carine PETIT, déléguée à la réduction des inégalités territoriales
- Denis BADRE, délégué au budget, à la CLECT et à la commission d'appels d'offres
- Christian DUPUY, délégué à la politique du logement
- Jacques Alain BENISTI, délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires
- Geoffroy BOULARD, délégué aux affaires générales et administratives

Je fais une parenthèse : je vous ai écrit, chers collègues maires, pour vous demander de vous porter candidats pour la deuxième édition du concours Inventons la Métropole du Grand Paris. Entre les nouvelles et les anciennes candidatures qui n'avaient pas pu être opérationnelles pour la première édition du fait de difficultés de maîtrise du foncier, une soixantaine de sites sont déjà candidats, ce qui est beaucoup. Les maires souhaitant être candidats avec une maîtrise du foncier certifiée peuvent encore se proposer. J'annoncerai les villes candidates, et non les villes retenues, au MIPIM en mars prochain. D'ici cette date, nous n'aurons pas le temps de visiter chaque site avec nos équipes techniques et la DRIEA qui nous accompagne, pour certifier que tous répondent aux critères.

Les groupes ont entériné ces propositions. Je vous propose d'élire les personnes concernées. Le vote se fait normalement à bulletin secret. Bernard GAUDUCHEAU souhaite prendre la parole.

#### **M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

Nous sommes tous responsables et pourrions peut-être éviter un vote à bulletin secret. Nous pourrions voter à main levée et rattraper ainsi du retard accumulé avec le premier sujet. Je suggère cela dans l'intérêt de tous.

#### **M. le Président**

Au nom du groupe UDI. Je t'en remercie. Les listes que j'ai énoncées résultent des discussions entre les présidents de groupe, dont je ne me suis pas mêlé. Je les prends à témoin. Cela a été accepté par les groupes. Eric CESARI.

#### **M. CESARI (LR-DVD)**

Je veux affirmer que nous sommes tous d'accord. Nous avons simplement remplacé les postes en fonction des étiquettes politiques. Nous pouvons facilement nous accorder sur un vote à main levée.

#### **M. le Président**

Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ? Personne. Catherine, tu confirmes les propos de Monsieur CESARI. Je vais successivement nommer les personnes à élire, car les votes doivent être individuels.

- Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Georges SIFFREDI  
*Monsieur SIFFREDI est élu 2<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*

- Élection du 5<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Eric CESARI  
*Monsieur CESARI est élu 5<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 7<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Manuel AESCHLIMMANN  
*Monsieur AESCHLIMMANN est élu 7<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 11<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Sylvain BERRIOS  
*Monsieur BERRIOS est élu 11<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 12<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Olivier KLEIN  
*Monsieur KLEIN est élu 12<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 13<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Daniel Georges COURTOIS  
*Monsieur COURTOIS est élu 13<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 14<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Xavier LEMOINE  
*Monsieur LEMOINE est élu 14<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 16<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Richard DELL'AGNOLA  
*Monsieur DELL'AGNOLA est élu 16<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 17<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC  
*Monsieur LE BOUILLONNEC est élu 17<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 18<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Denis CAHENZLI  
*Monsieur CAHENZLI est élu 18<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*
- Élection du 19<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Patrick BEAUDOUIN  
*Monsieur BEAUDOUIN est élu 19<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité des votes*

Je vous remercie pour la composition de notre Bureau et pour cette unanimité qui fait toujours chaud au cœur.

## 2. Désignation de représentants de la Métropole au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé

### **M. le Président**

La désignation de représentants de la Métropole au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé résulte aussi d'une discussion entre les groupes, dont je ne me suis pas mêlé. L'un des responsables ayant coordonné ces discussions pourrait annoncer les résultats. Éric ou Catherine.

### **M. CESARI (LR-DVD)**

Nous pouvons l'annoncer à deux voix. Le travail a été mené par les présidents de groupe sur la base de prédésignations effectuées ; certains élus sont remplacés par d'autres de même étiquette politique. Nous avons également considéré les précisions apportées par le maire de la ville siège pour les centres hospitaliers ou du territoire.

Pour l'EPS Maison-Blanche dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons tenu compte des sortants : deux représentants devaient être désignés. Léa FILLOCHE est déjà désignée pour l'EPS Paris ; nous ne désignerons pas le deuxième représentant aujourd'hui, faute de candidature adéquate.

**M. le Président**

L'exigence est que les maires locaux ou présidents de territoires décident ; nous n'imposons rien. Nous parlons de ceux que nous désignons.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le centre hospitalier Perray-Vaucluse, commune siège Paris depuis 2016 : Eric LEJOINDRE (Paris) et Anne SOUYRIS (Paris)

**M. le Président**

Nous votons à main levée. Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ? Unanimité.

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil, commune siège Montfermeil : Olivier KLEIN était déjà désigné. Nous votons pour le deuxième représentant Jean-Michel GENESTIER du Raincy.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour Aulnay, commune siège Villepinte : Stéphane GATIGNON pour Sevran et François ASENSI pour Tremblay.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le CH Les Murets, commune siège La Queue-en-Brie : Dominique ADENOT pour Champigny-sur-Marne et Sylvain BERRIOS pour Saint-Maur-des-Fossés

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le centre hospitalier Rive de Seine, nous n'avons pas de désignation pour l'instant. Le vote est reporté.

**M. le Président**

Nous avons donc deux reports, pour Maison-Blanche et Rives de Seine.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Nous avons épuisé nos représentations.

**M. le Président**

Continuez à discuter et j'inscrirai le point à l'ordre du jour quand vous serez d'accord. Il est gênant de perdre du temps pour s'entendre sur une désignation, car des majorités se constituent dans les conseils et des votes se tiennent. L'absence de correspondants par manque de désignation peut perturber le fonctionnement d'un conseil. Je demande à chacun de prendre ses responsabilités. Nous changeons de délibération.

3. Désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'établissement public d'aménagement Orly Rungis-Seine Amont (EPA-ORSA)

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour l'EPA-ORSA, deux titulaires et deux suppléants doivent nous représenter. Selon la loi, ils doivent obligatoirement être choisis parmi les membres du T12. Nous désignons en titulaires Richard DELL'AGNOLA pour Thiais et Christine JANODET pour Orly ; en suppléante Patricia TORDJMAN pour Gentilly. Le deuxième suppléant devrait être proposé par l'UDI.

**M. le Président**

Nous pouvons voter pour Richard DELL'AGNOLA et Christine JANODET en tant que titulaires et pour Patricia TORDJMAN en tant que suppléante. Nous trouverons un deuxième suppléant d'ici le prochain conseil.

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*Les désignations sont adoptées à l'unanimité des votes.*

4. Remplacement de représentants de la métropole du Grand Paris à l'établissement public foncier de la région Ile-de-France (EPFIF)

**M. CESARI (LR-DVD)**

Il s'agit ensuite de remplacer deux postes de suppléants détenus par le groupe LR, en l'occurrence Philippe PEMEZEC devenu parlementaire et Séverine MAROUN ayant démissionné et remplacée par Monsieur KENZLI. Nous vous proposons donc Denis KENZLI et moi-même en tant que suppléants.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*Les désignations sont adoptées à l'unanimité des votes.*

J'évoquerai l'établissement public d'aménagement Orly Rungis-Seine Amont (EPA-ORSA), car un arrêté du président doit désigner son représentant. J'appliquerai les mêmes règles que pour les autres désignations. Je propose comme titulaire pour me représenter Michel LEPRETRE. Nous n'avons pas encore désigné de suppléant. Je vous propose d'approuver le titulaire. Le Conseil ne s'oppose pas à la signature de l'arrêté par mes soins.

5. Remplacement du représentant de la métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS).

**M. CESARI (LR-DVD)**

Nous reportons le remplacement du représentant pour Paris Saclay.

6. Remplacement d'un délégué suppléant de la métropole du Grand Paris au sein du syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, il s'agit de remplacer notre collègue DELANNOY en tant que suppléant à la suite de son retrait. Nous vous proposons Jean-Pierre BARNAUD de Chennevières-sur-Marne et du même groupe.

**M. le Président**

Il a la même fonction relative aux circulations douces.

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

7. Désignation d'un représentant suppléant au sein du GIP Maximilien

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le GIP Maximilien, nous proposons Nathalie FANFANT (LR) de Paris comme suppléant.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

8. Remplacement du représentant de la métropole du Grand Paris au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris

**M. CESARI (LR-DVD)**

Pour le comité stratégique de la SGP, notre collègue DELANNOY est remplacé par Jean-Pierre BARNAUD.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

9. Remplacement du représentant de la métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association Bruitparif

**M. CESARI (LR-DVD)**

L'association Bruitparif impose le titulaire en remplacement de Laurent LAFON devenu sénateur. Par fonction, nous proposons Jacques-Alain BENISTI pour reprendre la délégation.

**M. le Président**

Même vote ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

*La désignation est adoptée à l'unanimité des votes.*

Merci pour le travail considérable qui a été réalisé préalablement à ces votes. La gauche, la droite et le centre parviennent donc à travailler et à s'entendre pour des résultats votés à l'unanimité. Cette démarche mérite d'être signalée. Elle est banale pour nous, parce que récurrente, mais pour nos auditeurs, ce résultat est à saluer, s'agissant d'une métropole de 7 millions d'habitants et de 131 villes avec des diversités politiques extrêmement importantes. Je vous en remercie infiniment.

10. Avis de la Métropole du Grand Paris sur la délimitation de la Plaine de l'Ourcq en tant que zone touristique

**M. le Président**

André SANTINI nous présente maintenant l'avis de la Métropole du Grand Paris sur la délimitation de la Plaine de l'Ourcq en tant que zone touristique. Monsieur COSME écoute avec attention.

**M. SANTINI (UDI-UC)**

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est extrêmement importante. La Plaine de l'Ourcq, dont le périmètre couvre le territoire des communes de Pantin, Romainville, Noisy-le-Sec, Bobigny et Bondy a fait l'objet d'une demande de délimitation au titre de zone touristique, initiée par le président de l'établissement public territorial Est ensemble. Après consultation des maires concernés quant au périmètre retenu, le président de la Métropole a confirmé au préfet de région celui-ci. Le préfet de région a transmis la demande au préfet de Seine-Saint-Denis, qui en assure l'instruction. Dans ces conditions, en application de l'article L3132-25.2 du Code du travail, il est demandé l'avis de l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris sur la délimitation de cette zone.

Considéré comme un très fort levier de développement du tourisme et de loisirs autour du canal de l'Ourcq, ce secteur de la Plaine de l'Ourcq est en pleine mutation. Il est susceptible de faire l'objet d'opérations de développement d'envergure avec la réalisation de nombreux projets (construction de logements, zone commerciale dont le Village des marques dans la ZAC de l'Horloge de Romainville). Cette classification ferait de la Plaine de l'Ourcq la première zone touristique métropolitaine hors Paris intramuros. Je vous suggère d'adopter cette délibération.

**M. le Président**

Merci beaucoup. Elle intéresse notre ami BEAUDOUIN qui prendra ses fonctions avec une mission ainsi que notre ami COSME. Nous sommes très favorables à cette délibération porteuse d'avenir. En l'absence d'interventions, je la soumetts au vote. Qui est pour ? Avis contraires ? Abstentions ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité des votes.*

La parole est à Gérard COSME, président d'Est Ensemble.

**M. COSME (PS-DVG)**

Président, je voulais saluer et remercier le vote de notre assemblée. Le président SANTINI a absolument tout dit sur l'intérêt et les motivations de cette délibération concernant la création d'une zone touristique sur la Seine-Saint-Denis. Nous avons la conviction de construire la métropole sur ce terrain. Avec cet accompagnement, nous construirons ce projet à destination des Franciliens et des touristes. Merci à vous tous.



## **M. le Président**

Merci, Gérard. Nous sommes tous solidaires des actions extrêmement positives que vous menez sur ce territoire. Nous passons au débat d'orientations budgétaires. Denis BADRE.

- **Finances**

### 11. Débat d'orientations budgétaires 2018

#### **M. BADRE (NI)**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, le rapport d'orientations budgétaires que j'ai l'honneur de vous présenter a été préparé sur la base des informations fiscales connues à ce jour – plusieurs aléas subsistent – et dans le contexte institutionnel en vigueur qui n'est pas entièrement consolidé. Ce rapport doit nous permettre de boucler notre troisième budget pour 2018 et de tirer quelques enseignements de portée plus générale.

Je rappelle que notre budget est un budget de redistribution à 99 % de ses montants. La fiscalité économique est perçue par la Métropole, mais essentiellement renvoyée vers les communes et territoires. Sur le plan opérationnel, nous avons trois types de préoccupation. Nous avons commencé à exister pour pouvoir agir ; nous supportons donc des charges de structure et de personnels. Les charges de personnels sont limitées au maximum avec une cinquantaine d'agents. Je salue leur capacité à réaliser un travail considérable malgré leur faible effectif. Je rends hommage à la qualité et au volume de leur travail.

## **M. le Président**

Administration de mission.

#### **M. BADRE (NI)**

Absolument. Nous avons pour rôle de monter en puissance selon la feuille de route définie essentiellement par la loi NOTRe et par la délibération du 8 décembre dernier relative à l'intérêt métropolitain. Dans ce sens, nous avons lancé une série de documents de planification prévus par la loi (SCOT, PMHH, PCAEM, Schéma aménagement numérique, Schéma directeur de distribution d'énergie). Nous avons également choisi de mettre en œuvre un certain nombre de programmes sur les centres-villes vivants ou sur la logistique par exemple.

Au-delà de cet aspect documentaire, nous devons préparer notre montée en puissance sur les compétences qui nous sont transférées. L'exercice 2018 sera important en la matière, puisqu'il verra la réalisation effective du transfert, en application de la délibération du 8 décembre, de certaines compétences des communes ou territoires vers la Métropole.

### 12. Attribution de compensation. Fixation des montants provisoires 2018

#### **M. BADRE (NI)**

Je peux présenter en même temps la délibération suivante qui prend acte des AC provisoires. Nous délibérerons sur la reconduction des AC de l'année dernière, fondées essentiellement sur la redistribution fiscale. Aucune charge n'était encore transférée en fonction des compétences. En revanche, nous commencerons les transferts après la présentation de son rapport par la CLECT au mois de juin devant notre assemblée. Nous devons alors arrêter des AC définitives d'ici la fin de l'année, qui permettront à la

Métropole d'assurer la continuité de l'action publique dans le domaine des compétences transférées. Aux personnes encore inquiètes à cet égard, je rappelle que cette démarche s'effectuera dans des conditions de neutralité absolues. Nous prenons le relais de ceux qui assuraient jusqu'à présent les compétences concernées, dans les mêmes conditions et volumes que précédemment. D'ici la fin de l'année, les AC définitives auront diminué par rapport à 2017 et les dépenses portées par la Métropole auront augmenté en conséquence. Il s'agit d'une neutralité absolue pour la Métropole ainsi que pour les communes et les territoires lui ayant envoyé ces compétences, où les AC augmenteront quand les dépenses diminueront. La CLECT est attachée à ce que la démarche globale soit strictement neutre.

Je présenterai nos ressources de manière assez synthétique avec deux références. Je procéderai à des comparaisons 2018-2017, ce qui est classique en matière budgétaire, puisque nous préparons le budget par rapport à celui de l'année précédente. Je ferai également des comparaisons entre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016, car la dynamique des ressources et des dépenses s'applique à partir du jour d'origine selon le principe de l'intercommunalité, tout le reste étant renvoyé vers les communes ou territoires d'avant à travers le jeu des AC.

Dans ce contexte, nous avons deux grandes catégories de recettes : la DGF et la fiscalité directe (essentiellement la CVAE). La DGF comporte deux parties : une dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la part salaire. En général, la dotation d'intercommunalité décroît. Or, le législateur a fait le choix sage, à notre avis, de la maintenir constante jusqu'à ce jour. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, notre dotation d'intercommunalité fixée initialement à 147,7 millions d'euros devrait rester à ce même niveau. Cette dotation a été ventilée à l'origine à hauteur de 88,2 millions d'euros vers la Métropole du Grand Paris et pour 59,6 millions d'euros vers les anciens EPCI, selon la neutralité vis-à-vis des EPCI de la montée en puissance de l'intercommunalité. Par ailleurs, cette dotation d'intercommunalité a été soumise en 2017 à la contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 12,5 millions d'euros, ce qui a également perturbé son principe de stabilité. Les 12,5 millions d'euros ont également été répartis entre la Métropole et les anciens EPCI, chacun apportant sa part de l'effort. Sur la dotation d'intercommunalité, il reste donc pour la Métropole 80,7 millions d'euros qui lui permettent de démarrer son existence.

La deuxième part de la DGF, à savoir la dotation de compensation de la part salaire (DCPS), diminue chaque année. La DCPS est passée de 1,209 milliard d'euros en 2015 à 1,125 milliard d'euros aujourd'hui, soit une perte de 83,9 millions d'euros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous avons donc gagné 80,7 millions d'euros de dotation d'intercommunalité et perdu 83,9 millions d'euros de DCPS. Le solde est donc un déficit de départ de 3 millions d'euros. Structurellement, ce qui devrait nous permettre de fonctionner est déjà négatif, ce qui ne fera que croître en 2019 et 2020 où la DCPS continuera probablement à diminuer. Nous espérons que la dotation d'intercommunalité sera maintenue, mais sans certitude.

La fiscalité propre de la Métropole fait suite à la réforme de la TP du 1<sup>er</sup> janvier 2010 moins la CFE, dont le transfert est prévu à partir de 2020. La CVAE est notre ressource principale au plan fiscal ; elle baisse cette année de 8 millions d'euros selon les informations fiscales disponibles à ce jour. L'année dernière, elle avait augmenté de 45 millions d'euros. À l'attention des maires et présidents de territoire, la première conséquence de cette baisse de CVAE est la suppression de la dotation de solidarité (DSIT) cette année, puisque la DSIT est liée à la croissance des recettes de CVAE. L'année dernière, nous avons pu prélever 13 millions d'euros de retour vers les EPT sur la croissance de 45 millions d'euros. Cette année, la DSIT sera nulle et la Métropole supporte cette baisse de 8 millions d'euros.

Nous constatons que les recettes CVAE sont très aléatoires. Or, elles sont l'essentiel des ressources de la Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous avons accumulé 4 millions d'euros la première année et 45 la deuxième ; nous en perdons maintenant 8. Nous disposons donc d'une quarantaine de millions d'euros pour agir. Cette dotation en CVAE doit être manipulée avec précaution, puisqu'elle n'est ni garantie ni consolidée. Chaque année, elle est remise en question et nous ne pouvons pas en disposer de manière forte.

Sur la TASCOT, qui constitue le deuxième point des recettes fiscales, nous perdons 12 millions d'euros par rapport à l'année dernière. C'est purement optique, car nous avons bénéficié d'un acompte de 12 millions d'euros en 2017. En effet, les surfaces commerciales de plus de 2 500 m<sup>2</sup> doivent verser un acompte l'année précédant celle où elles doivent s'acquitter de leur TASCOT. Dès 2018, nous retrouverons le rythme de 2016, mais nous disposons de 12 millions d'euros. Cette nouvelle est neutre du point de vue de la comparaison 2017/2018, mais positive pour notre trésorerie puisque nous n'avons pas dépensé les 12 millions d'euros perçus en 2017.

Enfin, les IFR, soit le dernier volet des recettes fiscales, baissent de 1 million d'euros.

Avec moins 26,5 millions d'euros sur la DCPS, moins 8,2 millions d'euros sur la CVAE et moins 1 sur les IFR – je cite seulement pour mémoire moins 12 millions d'euros fictifs de la TASCOT –, nous nous situons à moins 35 millions d'euros de budget à budget. Par rapport à 2015, nous disposons d'une marge de manœuvre pour agir de 40 millions d'euros. Ces éléments sont faibles et fragiles. Nous vivons sur la croissance de CVAE de 2017 et nous agissons sur les reports puisque les transferts de crédits restants nous permettent de faire fonctionner le budget suivant. Toutefois, ces reports s'épuisent d'année en année ; nous restons donc dans une situation aléatoire et fragile qui ne va pas sans poser de problèmes pour l'avenir.

S'agissant de la redistribution, je ne reviendrai pas sur les AC. Les dépenses propres et les frais de structure ne varient pas. Nous reconduisons ceux engagés l'année dernière. La masse salariale est inchangée. Nos interventions sur la planification ont été essentiellement financées sur le budget 2017, nous n'y revenons pas cette année. Nous vivons donc sur l'actif. En 2017, nous avons porté 4 millions d'euros sur Vélib' qui n'ont pratiquement pas été dépensés ; nous les reportons donc. Les reports en fonctionnement nous permettent donc de vivre normalement et de reporter une partie de ces crédits en investissement. Ainsi, nous pouvons réaliser la GEMAPI. Pour le FIM, à savoir le deuxième moteur de notre Métropole, les 97 millions d'euros inscrits début 2017 au budget 2017 ont été engagés à hauteur de 39 millions d'euros seulement. 63 millions d'euros restent donc pour faire fonctionner le FIM.

Je vous demande de garder à l'esprit que la situation est fragile, que nous vivons sur l'augmentation de la CVAE en 2017 et que nous travaillons sur les reports.

### **M. le Président**

Merci, Denis, ainsi qu'à Gilles CARREZ et Jean-Yves LE BOUILLONNEC qui complètent l'équipe financière. Tu inaugures bien tes fonctions.

Après ce rapport très précis, le débat d'orientations budgétaires sera très court, puisque nous savons exactement ce qui nous reste. J'aimerais que des courriers soient préparés à l'attention des rapporteurs généraux du Sénat et de l'Assemblée, des présidents des commissions des finances, des ministres compétents et des présidents de groupes pour leur exposer la situation financière de la Métropole. Je l'ai déjà évoquée auprès du Président de la République MACRON, mais j'attends les mesures qu'il a promises. Nous pouvons proposer de résoudre certains problèmes par amendements, dont nous avons déjà discuté.

Certains amendements parlementaires votés l'année dernière augmentent les retenues effectuées sur notre budget. Si nous pouvions au minimum limiter ces effets pervers via des amendements du gouvernement, nous nous en sortirions mieux.

Nous avons un budget pour fonctionner. Grâce aux reports, nous pouvons poursuivre le FIM et également espérer une deuxième tranche de fonds de concours pour les inondations, si cela s'avère nécessaire. Geoffroy BOULARD souhaite intervenir sur le débat d'orientations budgétaires.

#### **M. BOULARD (LR-DVD)**

Je voulais simplement détailler la partie dépenses de fonctionnement et revenir sur la structure des effectifs et les ressources humaines. Au 31 décembre 2017, elles représentent 43 postes de titulaires et non titulaires, dont 19 ont été recrutés en 2017. Aucune création de postes n'est prévue à ce jour pour 2018. Ces effectifs sont resserrés dans l'attente des transferts de compétences. Ils affichent un taux de féminisation de 65 %. 82 % sont des agents de catégorie A recrutés sur l'expérience et l'expertise pour mener à bien les projets de la Métropole. Il me paraît important de signaler que les architectes présents au jury « Inventons la Métropole » de l'automne 2017 ont été rémunérés pour un montant de 20 831 euros. Denis BADRE a rappelé le non-recours à l'emprunt conformément à notre engagement dans le cadre du pacte financier de 2016-2017. La Métropole n'a donc pas de dettes.

#### **M. le Président**

Merci de relever que nous sommes si peu pour réaliser autant de travail ; tout le monde trouve cela naturel. Je tiens à remercier sincèrement les 49 personnes pour l'immense travail qu'elles réalisent sans compter leurs heures, ce qui nous permet d'être lisibles et crédibles et de faire des opérations par ailleurs réalisées par d'autres collectivités avec plusieurs centaines de collaborateurs. Merci à vous.

Stéphanie DAUMIN et Bernard GAUDUCHEAU souhaitent intervenir.

#### **Mme DAUMIN (FG)**

Il est un peu difficile de mener un débat d'orientations budgétaires dans un contexte institutionnel aussi mouvant, notamment à quelques jours d'annonces présidentielles qui pourraient modifier en profondeur le paysage actuel. Chacun ici en a bien conscience. Nous devons néanmoins nous prêter à cet exercice et notre Métropole a plus que jamais besoin d'élaborer un projet politique pour inscrire nos actions dans une orientation stratégique d'ensemble traitant des enjeux majeurs qui sont devant nous. L'objectif de réduction des inégalités en fait partie dans une logique de rééquilibrage du développement territorial et de résorption des poches de pauvreté. Les élus du groupe Front de Gauche seront très attachés à porter cette ambition au sein du travail à venir.

Sur ce point, nous attendions beaucoup de l'observatoire financier et du pacte financier métropolitain que nous avons décidé d'élaborer ensemble au cours de notre première année d'existence. Il semble que nous ayons pris du retard dans l'élaboration de ces outils. Nous devons avancer rapidement afin d'en faire un véritable levier de solidarité métropolitaine. Nous devons établir des critères et des indices permettant d'orienter les investissements là où ils seront les plus utiles, un outil de rééquilibrage territorial et social. À ce sujet, je salue l'effort de solidarité qui sera mené à l'égard des communes et populations victimes des inondations. Il s'inscrit bien dans cette logique. En revanche, le fonds d'investissement métropolitain ne joue pas encore ce rôle. À ce jour, il n'a pas été utilisé à la hauteur des besoins puisque seuls 40 % ont été alloués et selon des critères parfois difficiles à comprendre. De façon indéniable, ce fonds aide nos communes et territoires, mais il n'est pas encore distribué selon une logique et une vision métropolitaine. Parfois, il semble

être traité de manière trop technocratique et mériterait une vision plus politique pour discerner les projets qui peuvent en bénéficier. Cet outil transitoire doit donc évoluer vers quelque chose de plus sécurisant pour les communes et les EPT. En période de recul des fonds publics, il est dommage que nous ne puissions pas utiliser 100 % de notre budget, en particulier sur un outil qui pourrait être un réel levier de développement et si facile d'utilisation. Toutes les communes seraient en capacité de dépenser cet argent.

J'espère que l'élaboration cette année du SCOT et du projet métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) nous apportera le mode d'emploi dont nous avons besoin pour une réalisation à 100 % de notre budget et notamment de ce fonds d'investissement métropolitain. Les élus du groupe Front de Gauche participeront activement à ce travail, notamment pour retrouver notre vision du nécessaire rééquilibrage du développement métropolitain et de la lutte contre les inégalités, du développement des services publics, de la création d'espaces verts, du développement de circulations douces, de la transition énergétique ou de l'investissement dans des projets au service de la dynamique territoriale. Je pense notamment au projet de la Cité de la gastronomie qui nous tient à cœur.

Nous sommes un peu suspendus dans les airs dans l'attente de la parole jupitérienne du président de la République sur l'avenir de l'institution qui nous réunit aujourd'hui. Néanmoins, tout le travail que nous aurons mené ensemble ne sera pas perdu selon moi. Je réaffirme donc les ambitions du groupe Front de Gauche, concernant une Métropole de la coopération en son sein, entre les différents niveaux de collectivités, mais aussi à l'extérieur de la Métropole avec ses franges rurales et à l'international. Toutes les métropoles du monde sont confrontées aux mêmes enjeux pour les populations (logement, qualité de vie, inégalités, accès à l'emploi...), mais nous nous érigeons contre le fait de considérer la question de la construction de la Métropole sous le seul angle de la concurrence entre grandes villes internationales. Selon nous, la priorité doit être donnée dans un premier temps à répondre aux besoins de nos habitants et à les satisfaire. Cela ne dépendra pas uniquement du montage institutionnel à proposer par le président de la République, mais cela dépendra beaucoup de notre volonté politique, en tant que maires de la Métropole, d'y parvenir.

#### **M. le Président**

Merci, Stéphanie. Bernard GAUDUCHEAU.

#### **M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

Au nom du groupe UDI, je voudrais vous remercier pour ce rapport réaliste et lucide sur notre situation et sur nos orientations. Je salue particulièrement Denis BADRE pour son investissement ainsi que Jean-Yves LE BOUILLONNEC et Gilles CARREZ.

Nos dépenses de fonctionnement hors circuit financier apparaissent affectées en 2018, suite à la construction des outils de planification stratégique et au lancement d'actions en propre. En 2018, malgré les annonces gouvernementales, les dotations sont en baisse de 2,3 % pour la dotation globale taxe professionnelle, soit 26 millions d'euros. Un certain nombre d'indicateurs apparaissent soit en orange soit en rouge. Il convient aussi de souligner la dépendance de la Métropole de l'activité économique, notamment par le biais de la CVAE. Ce mécanisme reste toujours aussi opaque et nous n'avons aucune information détaillée sur les raisons de la diminution annoncée de 8 millions d'euros en 2018. Aucune dotation de solidarité n'est envisagée, ce qui sera assez difficile à supporter pour un grand nombre de collectivités. Je souligne aussi la stabilité de nos dépenses de fonctionnement qui prouve l'effort de gestion dans la conduite de la Métropole. Le bénéfice revient vous, Monsieur le Président, et à l'équipe qui vous entoure. Je voudrais enfin exprimer notre inquiétude sur la visibilité financière de la Métropole dans le système actuel. Cette

visibilité financière semble nous conduire vers une situation assez intenable à moyen terme avec des craintes sur l'évolution de notre Métropole.

Enfin, au nom du groupe UDI, je voudrais également saluer la cinquantaine d'agents qui s'investissent au quotidien pour faire fonctionner notre Métropole dans les meilleures conditions possible et dans un univers assez difficilement maîtrisable, lequel reste suspendu aux décisions assez floues à venir.

#### **M. le Président**

Merci, cher Bernard. Stéphanie DAUMIN, j'assume les décisions prises par la Métropole et j'ai toujours été un adversaire déterminé de la technocratie qui inonde nos décisions. Nous avons mis en place un observatoire financier et fait ressortir les éléments essentiels. Or, au sein de la commission des finances, aucun accord n'a été pris à ce jour sur les différents critères déterminés et identifiés pour constituer l'équation qui nous permet d'être appliqués pour chaque subvention et chaque ville, afin que nous aidions plus les villes nécessiteuses que les autres. La volonté est totale, la technique a commencé à avancer, mais la solution n'est pas encore trouvée. D'ici le mois de juin, j'organiserai une réunion avec les financiers et les présidents de groupe dans mon bureau pour que nous trouvions une issue. J'interviendrai pour qu'une décision soit prise. Les discussions n'ont pas permis jusqu'à maintenant de trouver une solution, car la situation est extrêmement complexe, mais l'équation est réalisable pour adapter les subventions aux besoins de chacun. Nous sommes bien dans cette logique, mais cela prend un peu de temps. Je te rappelle, Stéphanie, que nous existons depuis deux ans seulement. Nous avons déjà mené beaucoup d'actions et il faut nous pardonner si nous ne pouvons pas tout faire avec 40 personnes.

Bernard, je te remercie de ton soutien. Le président de la République m'a dit être conscient du problème budgétaire de la Métropole et qu'une décision serait prise. Je ne sais pas si elle figurera dans ses prochaines annonces ou si elle sera prise par la voie parlementaire et la commission des finances du Parlement, de l'Assemblée ou du Sénat. La meilleure solution résiderait dans des rectificatifs effectués dans ces commissions pour la prochaine loi de finances, sans attendre l'application des réformes du président qui interviendra seulement en 2020. Notre budget est indigne pour la Métropole du Grand Paris. Les votants de la loi NOTRe se sont préoccupés du texte de loi et très peu des conséquences budgétaires que nous subissons directement. Cela doit cesser, sinon nous devons arrêter de travailler d'ici 2020 par manque de financement.

Merci, cher Denis. Nous établirons les courriers que j'ai évoqués tout à l'heure pour alerter les autorités sur la nécessité de réformer le budget à travers la loi de finances tant à l'Assemblée qu'au Sénat. Denis.

#### **M. BADRE (NI)**

Bernard évoquait la difficulté d'expliquer aux communes l'absence de DSIT pour cette année. La DSIT est une sorte de fonds de concours de fonctionnement qui existe quand cela est possible. Nous devons rappeler à nos communes que l'intégralité de la baisse de la dotation de compensation de la part salaire est portée par la Métropole. Si nous n'existions pas, les communes et les territoires devraient porter cette baisse de 80 millions d'euros en trois ans.

#### **M. le Président**

Il conviendrait peut-être de réécrire cela aux maires qui n'ont pas toujours compris. Il nous est reproché de ne pas payer assez, mais personne ne parle de ce que nous payons pour les autres. Carine PETIT.

## **Mme PETIT (PS-DVG)**

Notre groupe partage également les inquiétudes sur l'incertitude budgétaire et sur les annonces non effectuées ou reportées sur la nouvelle organisation territoriale promise par le gouvernement. En même temps, vous placez votre action à la tête de cette Métropole du Grand Paris comme un outil politique pertinent de soutien aux communes et territoires qui la composent pour en faire un levier de développement, d'attractivité et pragmatique pour ces communes. Notre groupe veillera à ce que ce budget important au regard de l'exercice entier des compétences opérationnelles pour notre Métropole soit cet outil de solidarité et de rééquilibrage au profit des territoires. Il permettra aussi à notre Métropole d'être plus lisible et utile quant à notre travail sur le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, sur le Schéma de cohérence territoriale et sur le Plan climat énergie métropolitain. Tout ce travail doit se retrouver dans ces outils de péréquation et de solidarité territoriale tels que le FIM et d'autres marges de manœuvre plus faibles, mais qui ne doivent pas être des valeurs d'ajustement.

## **M. le Président**

Merci. Nous toutes et tous, en tant que maires, travaillons dans l'intérêt des villes dans lesquelles vous avez été élu au suffrage universel, tout comme moi. Tous ensemble, nous avons pris conscience des difficultés de nos communes que nous pouvons dans cette Métropole apporter des éléments de solution. Nous n'avons pas la prétention de tout régler, surtout au vu de notre budget indigne, mais nous respectons la loi. En revanche, j'apprécie que notre solidarité entre maires au sein de la Métropole ne se démente pas. Effectivement, il existe des retards dans certains domaines, mais depuis deux ans, vous avez fait ensemble un travail colossal. J'aimerais que vous en soyez fiers et que vous vous l'appropriiez tous en tant que maires, car ce travail est mené dans l'intérêt de 7 millions de personnes dont nous sommes responsables.

Si personne au niveau du gouvernement ou du Président de la République n'affirme la volonté des maires dans cette Métropole de défendre ce qui leur permet d'être opérationnels dans leurs territoires et de répondre aux attentes des habitants, qui le fera ? Certes, je lis dans la presse de nombreuses communications faites par d'autres collectivités. Nous ne pouvons pas accuser qui que ce soit de ne pas rester en l'état et de ne pas avancer. Néanmoins, je regrette de ne pas entendre plus de maires défendre la politique des maires. Quel que soit le boomerang qui est parti sur la réforme institutionnelle, il reviendra un jour. Alors, nous ne pourrions pas nous plaindre, certains seront contents et d'autres non. Seuls ceux qui se seront réellement battus pourront reconnaître tous leurs efforts possibles pour sauver ce à quoi ils croient.

Mes amis maires, vous pouvez encore faire de la communication pour défendre cette Métropole des maires. Ce budget, le FIM ou Inventons la Métropole ne servent qu'à cela. La Métropole du Grand Paris et vous-mêmes avez voulu tout cela, mais personne n'en parle. Le président de la République rencontre des chefs d'État ou représentants de pays étrangers pour essayer de mobiliser les investisseurs étrangers à hauteur de 3 milliards d'euros ; il a raison de faire cela et je le soutiens. Nous mobilisons 7 milliards d'euros signés et engagés sur 51 villes différentes pour construire 2 millions de mètres carrés et personne n'en parle. Honte à ceux qui n'en parlent pas et ne s'approprient pas cet immense projet que nous menons ensemble ! Cette machine que nous avons mise en place créera la valeur ajoutée et l'emploi. Elle nous permettra de montrer que la Métropole est au rendez-vous au bout de deux ans, qu'elle a effectué ce que personne d'autre n'a jamais fait. Si toutes les collectivités qui se plaignent avaient agi comme nous, nous serions heureux. Cela n'a pas été fait. Que chacun regarde ses propres initiatives déjà prises, nous regardons les nôtres. Personne ne peut mieux défendre la Métropole des maires que nous.

Nous devons prendre acte de ce débat d'orientations. Quelqu'un s'y oppose-t-il ou s'abstient-il ? Unanimité.  
*Le Conseil métropolitain prend acte à l'unanimité du débat d'orientations budgétaires.*

Denis BADRE a déjà défendu la délibération relative aux attributions de compensation et la fixation des montants. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité.

*La délibération est acceptée à l'unanimité des votes.*

Nous passons maintenant à l'avis de la Métropole sur le Plan climat air énergie de Paris (PCE) présenté par Daniel GUIRAUD.

- **Environnement**

### 13. Avis de la Métropole sur le Plan Climat Air Énergie de Paris

#### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Il s'agit d'apporter un avis sur le Plan climat air énergie du territoire de Paris. La MGP exerce ses compétences sur un territoire couvert par douze établissements publics territoriaux. Paris, avec sa population de 2,5 millions d'habitants, est l'un de ces territoires. Nous avons été saisis en novembre par la Ville de Paris pour émettre sur son plan parisien, adopté les 21 et 22 novembre derniers à l'unanimité des votants, ce qui en fait une de ses caractéristiques. Les textes prévoient que les plans territoriaux doivent être compatibles avec le plan métropolitain. En l'espèce, il s'agit de la première saisine de la Métropole sur un projet de plan climat air énergie territorial. Onze autres suivront dans les semaines et mois prochains.

Chers collègues, vous avez reçu avec les documents une annexe très bien conçue du plan parisien, intitulée Contribution au plan climat air énergie métropolitain. Ce document de sept feuillets ne rend pas compte de l'intégralité du plan climat parisien, mais il permet de mesurer son articulation avec le nôtre. Vous avez également reçu une grille d'analyse du Plan climat air énergie de la ville de Paris qui nous permet d'apprécier la compatibilité ou d'éventuelles carences des plans territoriaux avec notre plan métropolitain. Cette grille d'analyse vaudra également pour les autres plans climats. Je vous demande de l'examiner avec attention.

Le plan parisien, à l'instar de son équivalent métropolitain, est très ambitieux dans ses objectifs. Il s'agit d'atteindre en 2050 la neutralité carbone, 100 % d'énergie renouvelable, la production locale de 20 % d'énergie renouvelable, l'équipement de 20 % des toits parisiens d'installations solaires, l'écornovation d'un million de logements et de 50 millions de mètres carrés de commerces, bureaux, équipements publics et hôtels. Il fixe un objectif de zéro diesel en 2024, zéro véhicule essence en 2030, de même que zéro fuel en termes de chauffage en 2030. Il prévoit le développement des réseaux de pistes cyclables à Paris, l'atteinte de 20 % de surfaces agricoles utiles biologiques en Île-de-France en 2030 et 30 % en 2050. Enfin, il intègre le soutien à l'émergence du télétravail à l'échelle métropolitaine, ce qui me semble très important en termes d'empreinte carbone.

Il nous est proposé une méthode de travail partenariale avec les autres collectivités. Nous avons évoqué le sujet au cours de plusieurs réunions techniques et de comités de pilotage. Nous avons également soumis le plan climat parisien en commission de l'environnement. Il est suggéré aujourd'hui d'apporter un avis. Je vous propose de délibérer en saluant l'ambition du Plan climat air énergie parisien, de prendre acte de la contribution de la Ville de Paris au plan climat métropolitain, de confirmer l'engagement de la Métropole en soutien des initiatives territoriales, de souligner la nécessité d'une valorisation à l'échelle nationale et internationale des actions menées par la Métropole et les collectivités du Grand Paris et de proposer à la Ville de Paris de participer au dispositif métropolitain de suivi de la mise en œuvre des plans climat air énergie métropolitain et territoriaux et de partage des données.



## **M. le Président**

Merci aux équipes pour le travail considérable effectué par trois ou quatre personnes au maximum sous ta responsabilité au niveau de la Métropole. Je remercie le service chargé du développement durable et de l'environnement. Vous avez effectué un travail conséquent, je suis conscient de la charge qu'il représente pour vous. L'avis sur le PCAE de Paris est favorable, nous allons le soumettre au vote. Je rappelle que le Plan climat air énergie métropolitain sera opérationnel en septembre prochain. Il nous donnera des responsabilités selon lesquelles nous pourrions prendre des décisions d'autorité et qui seront contraignantes pour l'ensemble des communes.

Daniel, je propose que nous envoyions un relevé synthétique des mesures du PCAEM, sur lesquelles nous pourrions éventuellement décider et qui s'imposent aux communes. Les maires seront ainsi avertis des zones de circulation réglementée, de l'augmentation d'espaces verts ou de la rénovation thermique entre autres. Nous mènerons des débats pour prendre des décisions et nous nous immiscerons à notre tour dans la lutte contre la pollution de l'air et dans la qualité de vie des Métropolitains de manière autoritaire.

Eric AZIERE et Phillipe GOUJON demandent la parole.

## **M. AZIERE (UDI-UC)**

Merci, Monsieur le Président. Ludovic TORO exprimera sans doute au nom du groupe UDI la position de celui-ci sur le plan climat en termes de changement climatique et de politique de santé publique. Quant à moi, je voudrais vous faire une remarque particulière et vous faire partager une inquiétude sur les conditions d'application du Plan climat parisien. En tant que Parisien, j'aimerais m'assurer que l'avis que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui ne vous prenne pas au dépourvu, chers collègues métropolitains, compte tenu des objectifs de la Ville de Paris, des actions qu'elle mettra en œuvre et des initiatives qu'elle prendra pour faire adopter un certain nombre de mesures telles que la sortie de la mobilité diesel dès 2024 et de l'essence en 2030. Selon l'excellente grille d'analyse qui accompagne notre délibération, il ne vous aura pas échappé que Paris avance parfois plus vite que la Métropole dans l'adoption de certaines mesures, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes entre nous. Dans le Plan climat air énergie métropolitain adopté en décembre, il est question de cesser la vente de voitures à moteur thermique d'ici 2040. Le plan de la Métropole est calé sur la trajectoire 2°C de l'accord de Paris, en accord avec le plan climat national. La Ville de Paris souhaite clairement atteindre cet objectif dix ans plus tôt. La notion d'urgence n'est donc pas la même de part et d'autre du périphérique.

En termes de circulation dans la métropole, j'ai du mal à comprendre comment ce carambolage de calendriers pourra se vivre si nous n'adoptons pas les mêmes dispositions et le même calendrier. Cela risque de se compliquer très rapidement et encore plus sur le plan politique si nous enfermons cette exemplarité parisienne dans une votation citoyenne exclusivement parisienne, comme vient de l'annoncer la maire de Paris. Au printemps 2018, les Parisiens de plus de quinze ans, les résidents européens et non communautaires seront appelés à donner une légitimité suprême à l'interdiction des voitures diesel à Paris en 2024 et des moteurs à essence. Cette interdiction sera dès lors opposable à l'ensemble de nos concitoyens métropolitains, sans qu'ils n'aient jamais été associés ni consultés.

Il m'aurait paru dommage de laisser passer ce débat sans relever cette contradiction entre la stratégie de la Ville de Paris et celle de la Métropole. Soit nous considérons que toute décision prise par Paris, située au cœur de la métropole, sur sa politique de circulation et de transport a un impact majeur sur l'ensemble des habitants métropolitains et que la lutte contre la pollution au sens large concerne la Métropole et ne peut pas être enfermée dans le périmètre municipal parisien : il apparaît alors normal d'associer la Métropole à

cette votation citoyenne, de l'élargir comme un outil de sensibilisation et d'accompagnement des objectifs complémentaires de nos plans climat. Soit vous laissez les Parisiens, dans un entre-soi qui exaspère la banlieue, relever cette espèce de pont-levis mental qui leur sert de gouvernance d'agglomération et du haut du mâchicoulis du périphérique verser la poix bouillante du mépris sur leurs concitoyens métropolitains.

Cette votation citoyenne, telle que prévue par la Mairie de Paris, sera ressentie comme une provocation. Je ne crois pas que nous puissions laisser dans un territoire aussi important que la Métropole...

#### **M. le Président**

Je te remercie de ton intervention. Je veux que les temps de parole de 2 minutes soient respectés, quels que soient les sujets. Nous ne sommes pas ici pour régler les problèmes internes des uns ou des autres, car le Plan air énergie a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, y compris par ton groupe, le 22 novembre dernier. Il s'agit seulement aujourd'hui d'approuver ce plan. N'entrons pas dans les dispositions souhaitées par la maire de Paris à différents titres. Lorsque nous aurons la compétence métropolitaine en septembre prochain, nous étudierons nos propres dispositions sur ce point avec objectivité et courage. Aujourd'hui, il s'agit seulement d'approuver un plan adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, dont tu fais partie. Je ne veux pas entrer dans d'éventuelles polémiques internes. Monsieur GOUJON.

#### **M. GOUJON (LR-DVD)**

J'essaierai de ne pas entrer dans la polémique, d'autant que notre groupe a voté le plan parisien en responsabilité. Accélérer la transition énergétique et appliquer l'accord de Paris sont des objectifs partagés par tous. Je partage également en grande partie les propos de notre collègue AZIERE.

Il est nécessaire de veiller à la mise en cohérence des plans qui seront proposés pour tout le territoire de la MGP. Certains plans ciblent principalement les déplacements automobiles, ce qui est tout à fait naturel, mais il est également nécessaire de traiter toutes les sources de pollution (logement, chauffage, etc.). Il convient aussi d'assortir les actions envisagées des financements correspondants, ce qui n'est pas toujours parfaitement clair. Enfin, le bilan du Plan climat précédent ne nous conduit pas automatiquement à l'optimisme. Nous avons donc une obligation de tenir des engagements, sans faire aucun procès d'intention.

Un sujet me tient particulièrement à cœur et me mobilise depuis plusieurs années, s'agissant de la restructuration de l'héliport de Paris du 15<sup>ème</sup>. Nous ne pouvons plus accepter que près de 200 000 riverains en subissent les nuisances, d'autant que le trafic d'hélicoptères a encore augmenté de 7,4 % sur les onze premiers mois de l'année 2017. Pour nous, la priorité est à la fermeture de cet héliport au trafic commercial, comme annoncé officiellement par le ministre des Transports et le DGAC en octobre 2007. Cette décision prise il y a dix ans n'a pas été suivie d'effet.

Lors de l'approbation du plan climat de Paris, nous avons fait adopter en Conseil de Paris avec Claire de CLERMONT-TONNERRE et Daniel Georges COURTOIS et avec l'accord de la maire de Paris un amendement demandant la fermeture définitive de cet héliport. Je le cite « *afin d'améliorer le cadre de vie, la qualité de l'air et de mettre un terme aux différentes sources de pollution générées par les hélicoptères, la Ville de Paris décide de ne pas renouveler la concession de l'héliport qui arrive à son terme en 2024 et de réaliser en lieu et place de cet équipement polluant l'extension du parc Suzanne-Lenglen* ». Je voulais confirmer cet engagement qui est devenu un amendement du plan climat parisien.

#### **M. le Président**

Merci, Philippe. Yves CONTASSOT.

### **M. CONTASSOT (EC)**

Aujourd'hui, nous devons seulement vérifier que le Plan climat parisien n'est pas en contradiction avec le plan métropolitain, sans débattre sur son contenu voté à l'unanimité, tout comme le nôtre d'ailleurs. En cas de contradictions, il fallait les soulever lors de l'adoption de l'un ou de l'autre. J'ai soulevé la nécessité de la cohérence, car sur certains points le plan climat métropolitain va plus loin que le parisien. Avez-vous vu cela, Monsieur AZIERE ? Vous n'appellez pas pour autant à la réduction du plan climat métropolitain ou à la modification à la hausse du plan parisien. Cette cohérence n'est pas remise en cause. Nous avons évoqué en Bureau la nécessité de vérifier la cohérence d'ensemble du plan climat métropolitain, dès lors que nous disposerons de tous les plans territoriaux. Alors, nous demanderons éventuellement des ajustements. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter que la Métropole donne un avis favorable au plan climat parisien.

### **M. le Président**

Je pense également que nous devons veiller à la cohérence de l'ensemble des plans, c'est-à-dire que les autorisations par la loi votées par les conseils responsables ne créent pas des antagonismes entre les uns et les autres. Nous ne sommes pas responsables des mesures prises et votées par chacun, dès lors qu'elles sont compatibles et cohérentes avec notre propre plan « directeur ». Nous devons nous préparer à cette mise en cohérence qui ne sera pas aisée et fera l'objet de nombreuses réunions. Nous sommes directement responsables à partir de septembre prochain seulement. Ludovic TORO

### **M. TORO (UDI-UC)**

Pour compléter les propos d'Éric AZIERE et de façon plus globale, comment refuser de donner notre avis sur un plan climat énergie ? Il y a trois jours, la Commission européenne a cité la France comme l'un des neuf mauvais élèves en termes de pollution de l'air. Depuis 2006, Bruxelles nous remet régulièrement en demeure d'améliorer la qualité de notre air, nous disant « c'est votre dernière chance avant les sanctions financières pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros ». La Cour de justice de l'Union européenne sera saisie.

Effectivement, nous dépassons régulièrement le taux des polluants clés tels que les dioxydes d'azote et les particules fines. L'Europe a notifié cette urgence sanitaire en la base d'un rapport de l'Agence européenne de l'environnement chiffrant à 447 000 décès prématurés dus à la pollution dans l'Union européenne. La France est au cinquième rang de ces décès prématurés. Paris reste l'une des villes les plus ciblées par la Commission européenne sur son dépassement répété des limites autorisées, tant en particules fines qu'en dioxyde d'azote.

Depuis une dizaine d'années, nous sommes sensibilisés et alarmés sur ce problème de pollution et de dérèglement climatique. Nous nous réunissons, nous déclarons, nous créons des commissions d'environnement dans toutes les collectivités, nous faisons des COP 21, COP 22 et COP 23 qui déclarent que nous n'atteindrons jamais les chiffres fixés par la COP précédente, mais pour quel résultat, quelle victoire et à quelle vitesse ? Il y a urgence ! L'air de notre métropole ne se contente pas de notre territoire, il n'a pas de frontières. Il vient d'autres régions et pays beaucoup moins scrupuleux et faisant fi de la santé des enfants et de leur avenir. Comment réagir quand un président d'une grande puissance économique claironne qu'il n'y a pas de réchauffement climatique, car il a vu de la neige en hiver ? Comment sont suivies et appliquées au quotidien par l'État toutes ces bonnes intentions signées par de nombreux pays, dont le nôtre ? Où sont passés les services de l'État qui devraient accompagner l'application de toutes ces mesures ? Comment répondre pour les villes au surcroît de mise en place des mesures des plans air, climat, énergie quand on élimine 40 % de notre DGF ?

Il semble y avoir un début de réponse, car le ministère de la Transition écologique et solidaire vient de charger les préfets de mettre en place dans chaque région des plans de protection de l'atmosphère. Quelle hypocrisie et quelle contradiction ! Par exemple, comment croire à la neutralité carbone et à son objectif légitime en 2050 alors qu'il nous est demandé de densifier nos villes, sources évidentes de production de CO<sub>2</sub> ? Comment y croire quand nous nous battons tous pour favoriser les transports en commun et la diminution de la pollution de l'air alors que nous voyons chaque jour nos projets de transports en commun remis en question ou abandonnés ? Comment y croire quand nous ne donnons pas de priorité au maintien ou à l'accroissement des espaces verts ?

Sans aucun alarmisme, je rappelle que les taux de cancer de l'enfant ont augmenté de 13 % en vingt ans. Ces particules fines sont plus près du sol et donc plus inhalées par nos enfants. Saluons les premières places dans les pays les plus écologistes, mais soulignons surtout la Finlande, où 70 % du trafic est assuré par les transports en commun. Parallèlement, ce pays possède le plus faible taux de mort.

Accompagnons Paris, soyons les acteurs de ce combat pour mieux respirer ! Accompagnons la Métropole, les régions, les départements, les EPT, les communes, mais surtout soulignons le réveil des ministères concernés par l'air, par le climat et par l'énergie avec de vrais budgets pour accompagner ces mesures. Nous ne pourrions pas nous satisfaire de la nomination à ce poste ministériel de Nicolas HULOT, figure emblématique de l'écologie que je respecte, comme un quitus à l'amélioration environnementale de notre pays. Le groupe UDI donne un avis favorable à ce projet de Plan climat air énergie présenté par la Ville de Paris.

#### **M. le Président**

Nous sommes tous d'accord avec tes propos. Des débats et discussions auront lieu, mais tu viens de relever la finalité. Il est désagréable de nous faire pointer du doigt par tout le monde et surtout par l'Europe, mais elle n'a pas tout à fait tort sur ce point.

Merci pour ce bon débat. Nous approuvons le plan climat air énergie de Paris, sans entrer dans des dispositions particulières. Qui s'oppose à cette approbation ? Qui s'abstient ? Une voix.

*Le plan climat air énergie de Paris est adopté à la majorité des voix, avec une abstention.*

Monsieur GUIRAUD demande la parole.

#### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

La contradiction pointée par Eric AZIERE n'est qu'apparente. Paris a choisi une votation citoyenne pour la relation entre les textes votés par les élus et la population. Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce choix. L'efficacité commande la mise en œuvre du principe de subsidiarité. Chacun des douze territoires définira le rythme auquel il souhaite avancer et les modalités de concertation. De même, notre commission environnement devra définir des modalités de concertation de la population métropolitaine. Jusqu'à présent, nous l'avons informée, mais nous n'avons pas eu le temps de la concerter. Le plan climat métropolitain a été soumis à l'autorité environnementale, il le sera ensuite à l'État et à la Région, ce qui nous permet de travailler jusqu'au dernier moment de l'élaboration définitive du plan en septembre ou octobre. Nous n'envisageons pas un plan définitivement gravé dans le marbre ; il doit être évolutif.

Je suis très sensible à l'intervention de Ludovic TORO qui est à la fois élu et médecin. À ce titre, il connaît les conséquences néfastes de la qualité de l'air sur la santé. Au-delà de l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique d'ici la fin du siècle, une urgence sanitaire nous est posée dès maintenant. Nous

avons respecté tous les principes. Je pense que nous avons réalisé un bon travail, tout comme Paris, et j'espère que les autres territoires agiront de même. Nous sommes à la disposition de ceux récemment créés pour les aider à bénéficier de l'expérience d'autres territoires ayant déjà travaillé en amont, tels que Plaine Commune, Est Ensemble entre autres.

Je rappelle que la Métropole du Grand Paris a émis un avis défavorable sur le projet de plan protection atmosphère (PPA) évoqué par Ludovic TORO et proposé par l'État. Nous ne contestons pas son objectif, mais le retard pris par la France, que l'Union européenne vient à nouveau de pointer avec un dernier avis avant poursuites. Lors de la dernière réunion sur le PPA, j'ai interrogé le préfet CADOT et le directeur de l'Équipement sur une disposition des lois MAPTAM et NOTRe qui permettrait éventuellement à l'État de faire payer l'amende importante par les collectivités. Il m'a été garanti devant un nombre de témoins assez conséquent que l'État ne se retournerait pas vers les collectivités. Néanmoins, il importe que nous réévaluions les objectifs de l'État de façon plus favorable, notamment à l'urgence sanitaire. Nous avons essayé de procéder ainsi à notre niveau et je pense que nous y sommes parvenus.

### **M. le Président**

Merci, Daniel. Je ne suis pas sûr que chacun de nos maires de la Métropole ait réellement pris conscience des conséquences financières de tout cela. Le reste est évident. À un moment donné, la démarche des institutions européennes par rapport à la France fonctionnera et nous devons peut-être payer, même si l'État l'a contesté. Il a le droit de se retourner vers nous et de nous le demander. Les temps et les lois ont changé et nous continuons à raisonner comme il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. Nous ne devons pas nous plaindre de ne pas avoir été prévenus quand cela se produira. Nous l'avons été largement. Si Ludovic veut s'associer au groupe de travail de Daniel, il est le bienvenu, car ses propos étaient extrêmement intéressants. Son expertise de médecin nous intéresse également beaucoup.

Je passe la parole à Geoffroy BOULARD pour la délibération suivante.

- **Ressources humaines**

14. Marché international des professionnels de l'immobilier. Mandats spéciaux

15. Rencontre des partenaires du Réseau international des plateformes de l'économie circulaire. Mandat spécial

16. France Urbaine. Commission culture : mandat spécial.

### **M. BOULARD (LR-DVD)**

Je vais vous présenter quatre projets de délibération puisque le mandat spécial GUAPO est retiré ; il fera l'objet d'un arrêté ultérieurement. Vous connaissez le grand salon Marché international des professionnels de l'immobilier : 2 600 exposants, 90 pays présents, 5 300 investisseurs, 23 000 participants. La Métropole du Grand Paris aura un stand et nous célébrerons l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le 14 mars, une conférence se tiendra dans le Palais des festivals. Il est demandé à notre Conseil de donner les mandats spéciaux pour :

- le président Patrick OLLIER,
- Eric CESARI, vice-président à l'immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires,
- Laurent RIVOIRE, vice-président au développement sportif,
- Valérie MAYER-BLIMONT, conseillère métropolitaine auprès du président,
- Jean-Marc NICOLLE, qui participera à la conférence Inventons la Métropole du Grand Paris 2, en partie dédiée aux centres-villes vivants.

La seconde délibération concerne la rencontre des partenaires du réseau international des plateformes de l'économie circulaire. Un mandat spécial est demandé pour le vice-président Xavier LEMOINE, délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire. Il était invité à la rencontre de ce partenaire le 31 janvier à Genève. L'an dernier, la Métropole avait engagé des échanges avec ce centre de ressources et d'innovations pour le développement durable pour rejoindre cette dynamique. Son engagement pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire est une priorité.

Concernant France urbaine, un mandat spécial est demandé pour Danièle PREMEL qui représentera la Métropole du Grand Paris à la commission culture à Clermont-Ferrand le 6 février prochain. La Métropole est adhérente de France urbaine. Cette commission recevra notamment un cabinet de la ministre de la Culture avec qui plusieurs sujets seront évoqués, notamment la création d'un pass découverte culturelle du territoire.

Je vous propose de voter sur les mandats spéciaux de ces trois projets.

### **M. le Président**

Merci, cher Geoffroy. Avez-vous des objections pour le premier mandat concernant le MIPIM ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

*Les mandats spéciaux pour le marché international des professionnels de l'immobilier sont approuvés à l'unanimité des votes.*

Nous avons réservé une salle de 400 personnes au MIPIM pour mobiliser les investisseurs étrangers au travers d'une conférence en anglais. Je pense qu'il y aura beaucoup de monde parce que nous sommes entourés d'étrangers et nous cherchons des capitaux à l'extérieur.

Pour le deuxième mandat, avez-vous des objections ? Des abstentions ?

*Le mandat spécial pour la rencontre des partenaires du Réseau international des plateformes de l'économie circulaire est approuvé à l'unanimité des votes.*

Même vote pour Danièle PREMEL ? Merci pour elle.

*Le mandat spécial pour France urbaine est approuvé à l'unanimité des votes.*

Geoffroy, il te reste une délibération.

### **17. Modification de la délibération relative aux indemnités des élus de la métropole du Grand Paris**

#### **M. BOULARD (LR-DVD)**

Cette délibération est relative à une indemnité égale à celle allouée à un vice-président pour Denis BADRE, conseiller délégué, qui a abandonné son mandat de maire pour se consacrer à ses mandats communautaires. Je salue le travail de Denis, président de la commission d'appels d'offres, avec cinq réunions pour l'attribution de dix appels d'offres, trois étant programmées sur le premier semestre. Il a donc une charge importante. Il est également président de la CLECT, activité particulièrement dense dans les prochains mois du fait des transferts. Les réunions seront également nombreuses. Je propose donc par cette délibération de lui allouer une indemnité égale à celle d'un vice-président.

### **M. le Président**

Merci, Geoffroy. Le travail réalisé par Denis est effectivement considérable. Nos services ne peuvent pas l'effectuer par manque de personnel. Cette proposition est donc légitime. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votes.*

### **3/ VŒU RELATIF AU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISME TRANSITOIRE**

#### **M. le Président**

Notre Bureau a proposé un vœu sur l'initiative du groupe socialiste et auquel l'ensemble des groupes s'est rallié. Après les modifications intervenues suite à une discussion entre les groupes, nous sommes tous d'accord pour que Monsieur COSME présente ce vœu de l'Exécutif de la Métropole sur l'urbanisme transitoire.

#### **M. COSME (PS-DVG)**

L'Exécutif métropolitain, sur proposition du groupe socialiste et divers gauche, propose d'ouvrir la réflexion sur les démarches d'urbanisme transitoire en s'appuyant sur les expériences réussies dans plusieurs territoires de la Métropole et de plébisciter l'ensemble des parties prenantes (riverains, acteurs associatifs, collectivités).

En matière d'urbanisme transitoire, la conduite de travaux liés aux opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain laisse dans nos territoires de nombreuses friches et parcelles inoccupées pendant plusieurs mois, voire années. Ces espaces représentent de formidables opportunités pour y installer et développer de manière temporaire des projets culturels, sportifs, solidaires, festifs ou de concertation liée à l'économie sociale, solidaire et circulaire, à l'hébergement d'urgence, à l'environnement, à l'artisanat et à la question de l'agriculture urbaine. Ces occupations éphémères permettent à la fois de soutenir le tissu associatif et économique, de prévenir les squats et les dégradations et surtout de préfigurer les futurs usages de ces terrains. Elles participent positivement et de manière collective à l'activation des projets urbains.

Différents territoires de la Métropole ont déjà expérimenté avec succès ces nouvelles démarches d'occupation éphémère des friches. Je citerai par exemple :

- les grands voisins sur le site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris ;
- le collectif Bellastock sur le territoire d'Est ensemble concernant la Plaine de l'Ourcq ;
- Soukmachines concernant la ville de Pantin ;
- l'établissement culturel 6B à Saint-Denis

Avec le succès de la première édition à l'appel du projet Inventons la métropole, qui investira 51 sites sur le territoire métropolitain, la MGP détient selon nous une occasion unique de développer des démarches prometteuses. Dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets, il est proposé que la MGP sensibilise de futurs candidats au développement de solutions d'occupation temporaire. Cette délibération propose donc le lancement de l'appel à projets afin de répondre à ces préoccupations. Au nom du groupe socialiste et divers gauche, nous souhaitons apporter notre soutien à ce vœu et à toutes les démarches qui participent à la construction d'une métropole vivante, innovante et inclusive dans une volonté d'échange et de généralisation des bonnes pratiques qui sont déjà éprouvées sur le terrain.

## **M. le Président**

Merci d'avoir proposé ce vœu et d'avoir accepté de le travailler pour recueillir l'unanimité des groupes. Cet urbanisme transitoire est une très bonne idée et je m'engagerai à prendre des initiatives de ce genre dans ma ville. Ceux qui sont d'accord pour adopter ce vœu lèvent la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votes.*

Les maires doivent maintenant se rapprocher de l'équipe Inventons la Métropole du Grand Paris pour étudier dans quelle orientation ces lieux peuvent être créés. Nous travaillerons avec les acteurs qui ont déjà réalisé ces expériences.

## **4/ COMMUNICATIONS**

### **M. le Président**

Je dois évoquer avec vous le calendrier de nos grands schémas et plans. Nous avons engagé une action pour le SCOT. Philippe DALLIER qui est resté sénateur ne peut plus être vice-président chargé du SCOT, mais il accepte de rester dans l'équipe en charge de son animation. Nous trouverons un responsable pour cette équipe. Le plan de travail pour le SCOT nécessitera de nombreuses réunions ; il prévoit une vision quasiment claire du SCOT métropolitain d'ici fin 2019, ce qui représenterait quatre ans de travail, contre dix ans pour Lyon.

Concernant le PCAEM, l'objectif pour le rendre opérationnel se situe en septembre prochain ; il sera tenu.

Concernant le PMHH, une délibération d'adoption devrait être présentée début 2019. Nous avons considérablement avancé sur ce plan important. Je vous remercie de participer aux réunions organisées pour faire part de vos demandes, qu'elles soient positives ou négatives.

Daniel Georges COURTOIS a engagé des actions pour le schéma d'aménagement numérique. L'élaboration est en cours et l'approfondissement s'engagera avec une délibération d'adoption avant fin 2018.

Je ne reviens pas sur le projet Inventons la Métropole 2. Un engagement est pris pour l'intérêt métropolitain habitat ; des décisions seront prises en Bureau en juin 2018. Je conseille aux personnes intéressées de venir aux réunions.

Pour les centres-villes vivants, des mises en œuvre opérationnelles sont prévues avant fin 2018. Les maires peuvent participer à la boîte à outils que nous avons mise en place et proposer des projets. Aucun centre-ville ne répond aux mêmes critères et chaque solution est différente. Jean-Marc NICOLLE, l'équipe de 30 maires et moi-même en tant que président vous proposons d'adapter la boîte à outils pour commencer à dépenser les 5 millions d'euros prévus pour démarrer l'opération centres-villes vivants.

Sur la logistique, Patrick, envisages-tu des propositions concrètes avant la fin de l'année ? Selon Patrick BRAOUZEC, nous appellerons les territoires ou villes candidats. Il s'agit de prévoir l'harmonisation des réglementations municipales sur la circulation, les heures, endroits et méthodes de livraison et les stationnements. Nous pouvons progresser rapidement sur ce point. Nous sommes en négociation avec les activités économiques intéressées pour qu'elles entrent dans notre opération.

Nous entrons donc dans un caractère opérationnel de la Métropole. Je vous demande de nous aider pour avancer.



Enfin, nous avons un problème sur Vélib' et nous devons le régler ensemble de manière intelligente. Je remercie Catherine BARATTI-ELBAZ, présidente du syndicat, car je suis heureux d'en être le vice-président et de travailler dans une ambiance constructive ; nous parvenons toujours à trouver des résultats. J'assume le fait que la Métropole ait retardé légèrement la mise en place de Vélib', car nous avons commandé tardivement les 400 stations hors Paris et cela grâce à mes amis des Hauts-de-Seine qui, après quatre réunions, ont accepté d'entrer dans Vélib' avant le 14 juillet seulement. Une commande globale passée fin juillet peut difficilement être mise en place en janvier suivant.

Néanmoins, le reste est de la responsabilité de Smoovengo et je ne l'accepte pas. Si Smoovengo fait son travail, la Métropole paie. Dans le cas contraire, je retire l'aide de la Métropole aux communes qui veulent mettre en place Vélib' métropole. J'ai convoqué le président de Smoovengo. Je l'ai rencontré avec son directeur général et Jean-Pierre BARNAUD ainsi que la directrice de Vélib'. La discussion a été franche et brutale de notre part. Je peux accepter jusqu'à trois mois de retard sur 1 400 stations, mais plus serait inacceptable. Nous avons donc fixé des éléments de travail, nous devons nous revoir pour préciser les choses dans les prochains jours. Il semble que certaines initiatives soient d'ores et déjà prises et que l'installation des stations soit accélérée dans les communes. Nous ferons le maximum pour éviter de poursuivre le retard.

Je souhaite indiquer aux maires ici présents qu'il est difficile de mettre en place le système de Vélib' métropole dans les communes n'ayant pas encore signé leur convention. Je me bats pour que la Métropole agisse et impose le respect des délais, alors que 20 villes hors Paris de la Métropole n'ont pas encore renvoyé leur convention. Certaines n'ont même pas encore délibéré. Ces villes connaîtront donc un retard considérable pour l'installation du Vélib' métropole, car j'ai demandé que la priorité soit donnée à celles ayant envoyé leur convention. Il ne s'agit pas d'accuser qui que ce soit, mais je vais citer les villes en question pour qu'elles prennent conscience de l'urgence à délibérer et à renvoyer la convention, à savoir :

- Argenteuil
- Asnières
- Bagnole
- Bois-Colombes
- Bourg-la-Reine
- Colombes
- Courbevoie
- Fontenay-aux-Roses
- Gennevilliers
- Ivry-sur-Seine
- Joinville
- Malakoff
- Maisons-Alfort
- Montrouge
- Neuilly-sur-Seine
- Nogent
- Suresnes
- Villejuif
- Vincennes

Je demande au directeur général de préparer un courrier à l'attention de ces maires pour leur rappeler les conditions de mise en œuvre. Ainsi, les villes concernées peuvent faire une séance extraordinaire de leur

conseil municipal pour délibérer sur ce point. Je vous demande d'agir rapidement, car les stations s'installeront dans les autres villes, les usagers circuleront et s'étonneront de l'absence de certaines stations normalement existantes. Pour le reste, nous essaierons de rattraper le retard au mieux de nos intérêts collectifs.

En l'absence d'interventions, je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci pour cet excellent conseil qui fait avancer les choses dans de nombreux domaines. Notre Métropole s'intéresse aux sujets importants. Ne vous inquiétez pas pour le calendrier institutionnel, il finira par être communiqué. Dans tous les cas, nous sommes responsables dans cette configuration jusqu'en 2020.

*Le Président lève la séance à 11h55*